

Analyse financière et Perspectives



DOB : Le cadre juridique

- Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité **mais aussi sur ses engagements pluriannuels**.
- La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que **sur les engagements pluriannuels envisagés** et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8".



Les Délais

- Ce débat doit avoir lieu **dans les deux mois** précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1).
- Pour les régions, l'article L. 4312-1 du CGCT prévoit que « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil régional sur les orientations budgétaires de l'exercice, y compris les engagements pluriannuels envisagés* ».

Mais pas trop proche du vote du budget

- Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M. Bard c/Commune de Bédarieux) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, **le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.**



DOB : Le cadre juridique

- **Une obligation d'information des élus : effective et préalable à l'examen du budget**
- Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT).



DOB : Le cadre juridique

Depuis la loi ATR du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que seul ces éléments sont obligatoires pour les communes entre 3500 et 10 000 habitants.

Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.



Le cadre juridique *(nouveauté 2015)*

- **DOB: DES MODIFICATIONS DE CONTENU**

Inchangé depuis l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le DOB s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi MAPTAM.

- **L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais :**

(...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Sommaire



1^{ÈRE} PARTIE

**LES FINANCES DE
LA SALVETAT SAINT
GILLES**

2^{ÈME} PARTIE

**LA LOI DE FINANCES
2017 ET LE
CONTEXTE
ECONOMIQUE**

3^{ÈME} PARTIE

**PERSPECTIVES
POSSIBLES**

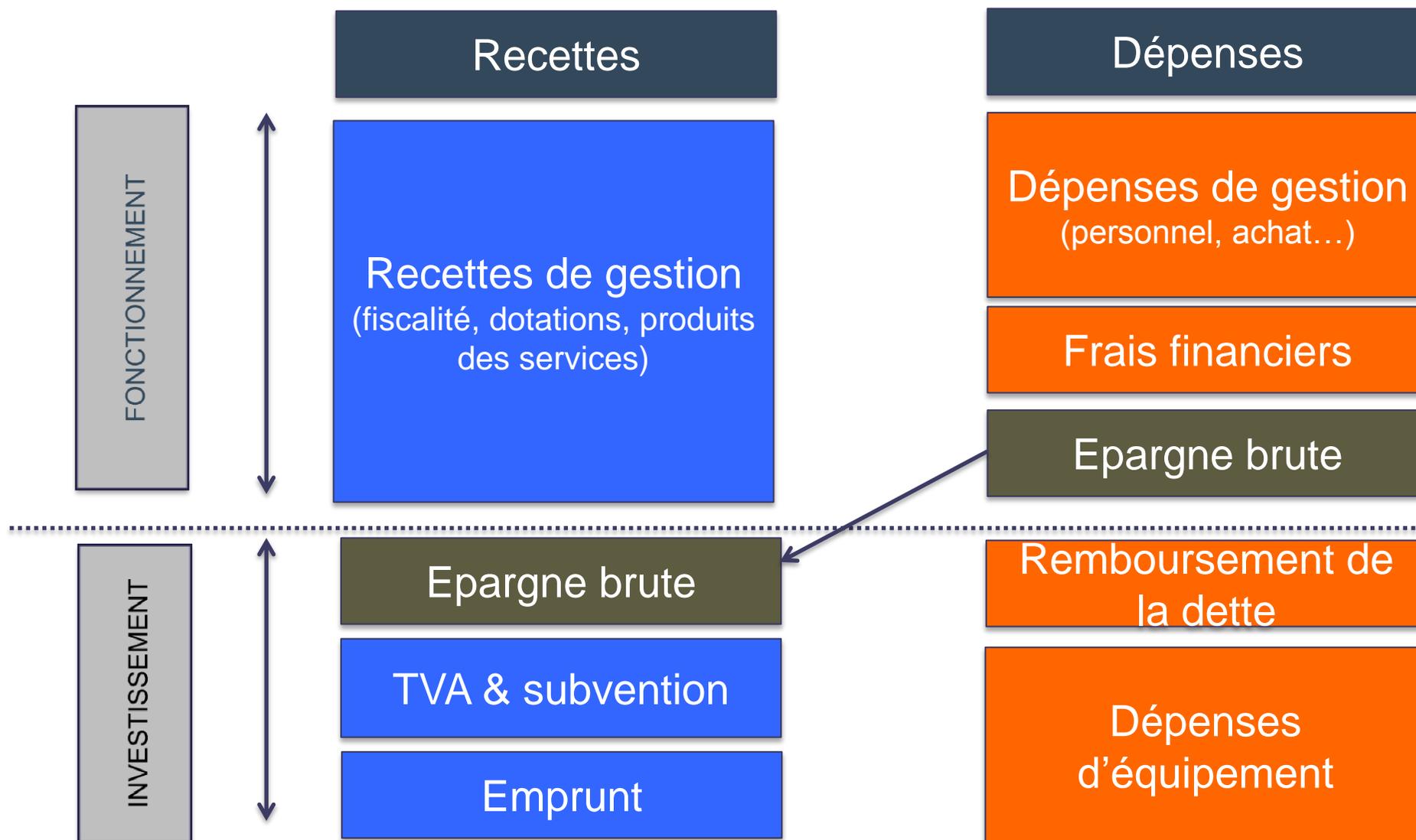
2017-2021

4^{ÈME} PARTIE

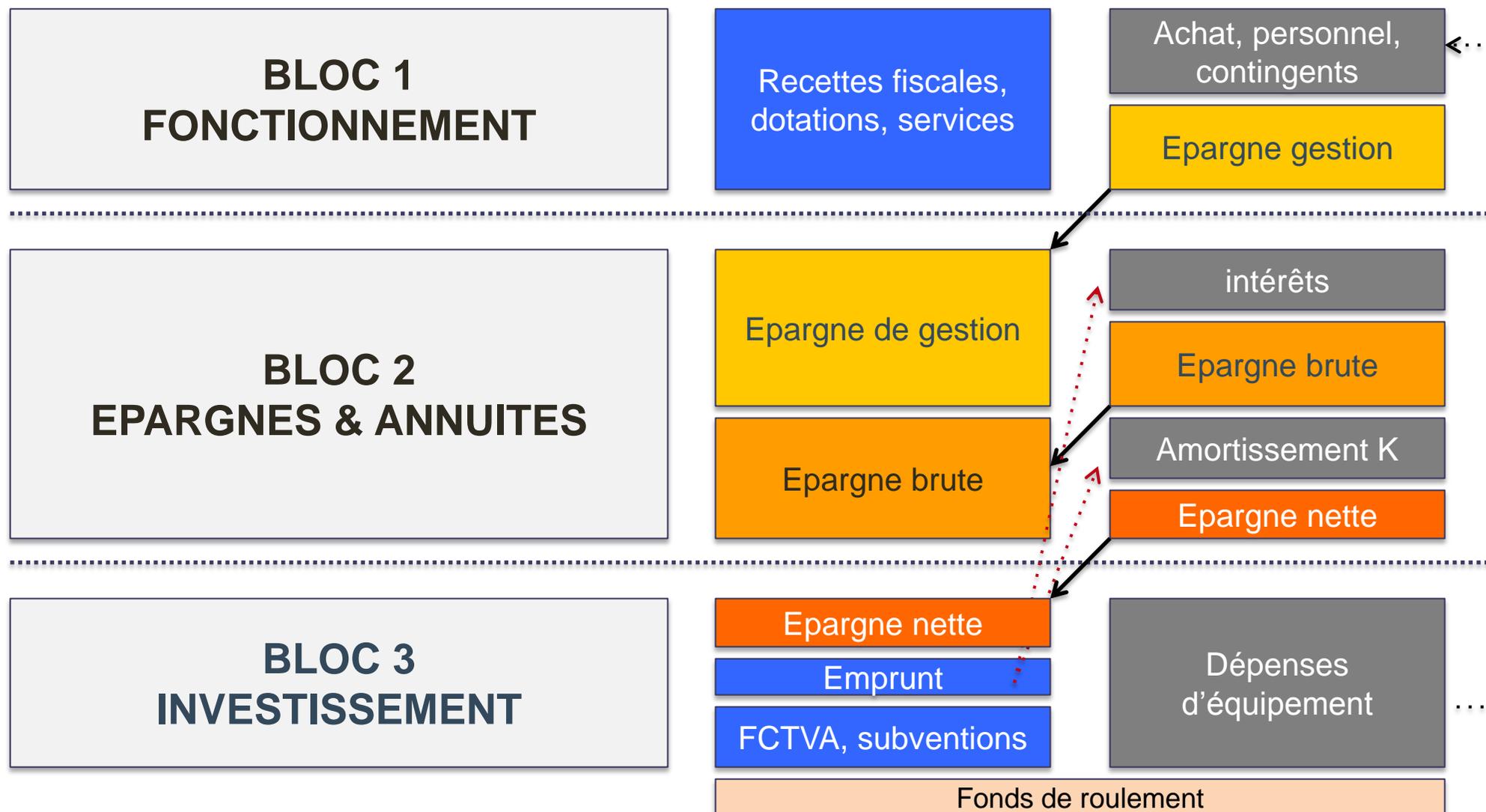
LES PISTES D'AJUSTEMENT



Rappel : La structure du budget



Rappel : Les soldes d'épargne



Rappel

- ✓ *Eviter l'effet de ciseau en fonctionnement*
- ✓ *Dégager de l'épargne ou autofinancement*
- ✓ *Maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services*
- ✓ *Contenir l'endettement*
- ✓ *Préserver sa marge de manœuvre fiscale*
- ✓ *Identifier, qualifier et suivre les risques externes.*



Diagnostic financier et fiscal

Analyse du passé financier et fiscal

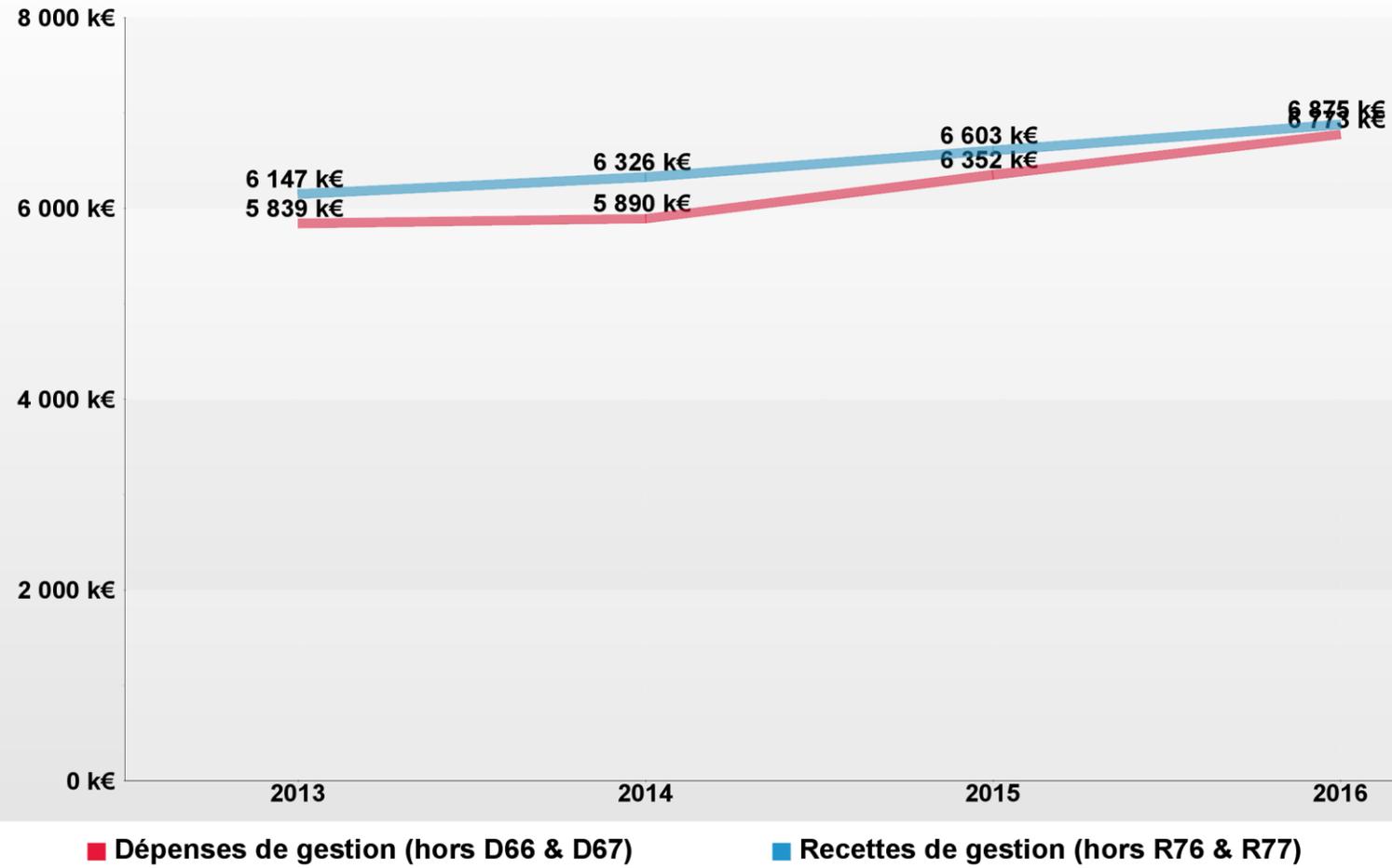
- ✓ *Evaluation des points de forces et de faiblesses*
- ✓ *Identification des flux financiers*
- ✓ *Qualification du niveau d'interdépendance*
- ✓ *Evolution des charges transférées et des compétences*
- ✓ *Rigidité et reversement*



Les tendances budgétaires générales

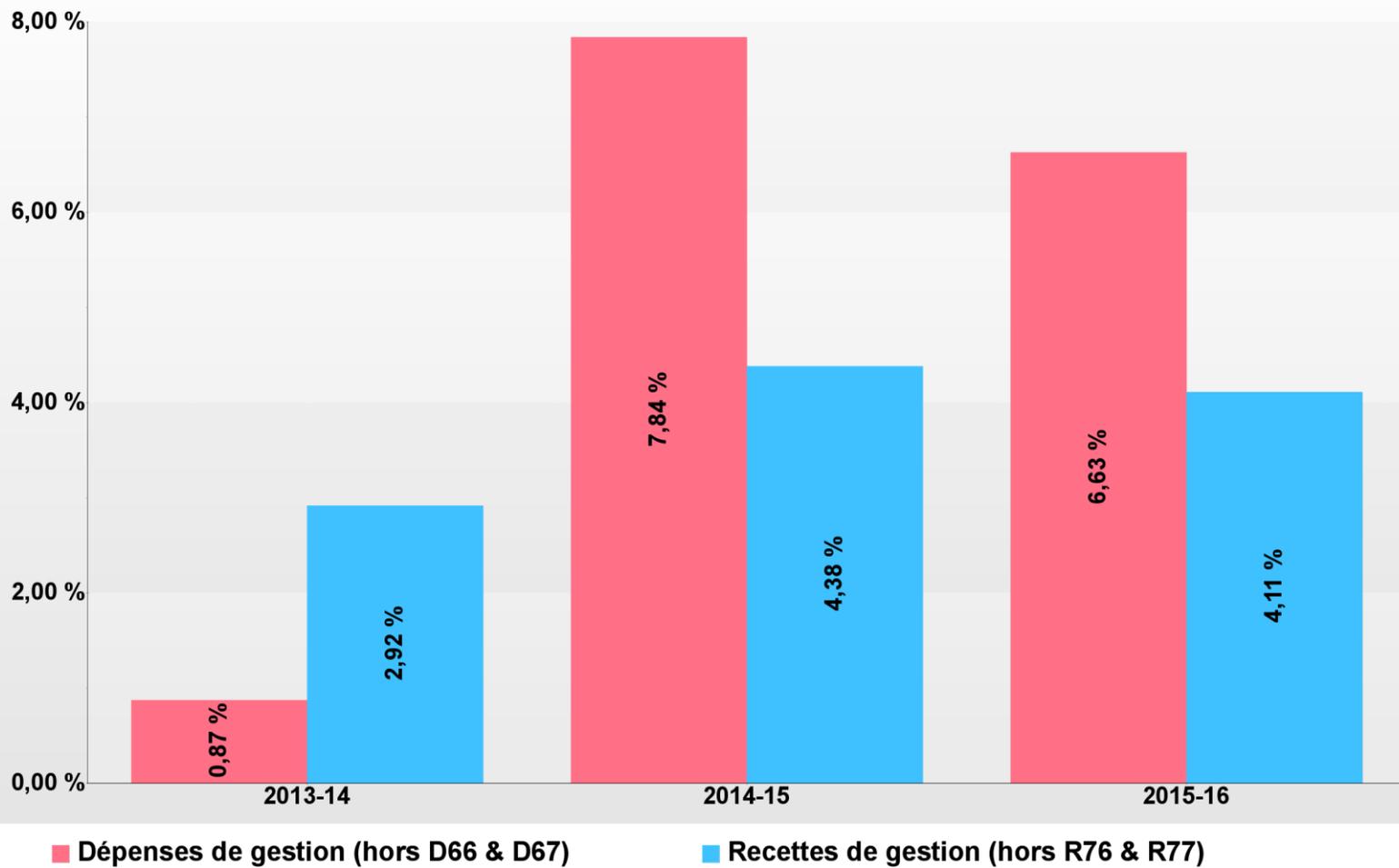


Dépenses et recettes réelles de gestion





Évolution des dépenses et recettes réelles de gestion





Les équilibres financiers

LA SALVETAT ST GILLES - CA 2015 & 2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 795 531 €	6 933 901 €	2,04 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	6 603 381 €	6 874 766 €	4,11 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	2 241 628 €	2 379 133 €	6,13 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	2 943 798 €	3 023 146 €	2,7 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 457 297 €	6 845 076 €	6,01 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	6 352 086 €	6 773 133 €	6,63 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	3 426 068 €	3 719 068 €	8,55 %



Les recettes de gestion progressent moins vite que les dépenses de gestion (+4,11% entre 2015 et 2016 contre 6,63% pour les dépenses de gestion).

Les équilibres financiers

LA SALVETAT ST GILLES - CA 2015 & 2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
ÉPARGNE DE GESTION	251 275 €	101 633 €	-59,55 %
Frais financiers	58 440 €	28 162 €	-51,81 %
Soldes financiers et exceptionnels	106 633 €	6 956 €	-93,48 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	299 468 €	80 427 €	-73,14 %
Amortissement du capital de la dette	399 901 €	414 132 €	3,56 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-100 433 €	-333 705 €	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-100 433 €	-333 705 €	ns



Le niveau d'épargne diminue avec une CAF nette négative entre 2015 et 2016.
La charge financière diminue du fait de l'extinction de la dette.



Comparatif : Les équilibres financiers au niveau national

LA SALVETAT ST GILLES - CA 2015 & 2016 - Moyennes nationales 2015

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2015 (€/hab.) 7 244 hab.	CA 2016 (€/hab.) 7 038 hab.	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart /strate*	Écart /strate*
RECETTES DE GESTION	911,56 €	976,81 €	+7,2 %	nd	nd	nd
dont impôts et taxes (R73)	506,71 €	536,22 €	+5,8 %	552 €	-30 €	-5,46 %
<i>dont contributions directes</i>	406,38 €	429,55 €	+5,7 %	468 €	-50 €	-10,71 %
Participations (R74)	309,45 €	338,04 €	+9,2 %	nd	nd	nd
<i>DGF</i>	187,44 €	185,33 €	-1,1 %	175 €	11 €	6,51 %
DÉPENSES DE GESTION	876,88 €	962,37 €	+9,7 %	nd	nd	nd
Charges à caractère général (D011)	313,04 €	345,27 €	+10,3 %	251 €	78 €	31,3 %
Personnel (D012)	472,95 €	528,43 €	+11,7 %	532 €	-31 €	-5,81 %
Autres charges (65)	83,11 €	81,39 €	-2,1 %	nd	nd	nd
<i>dont 655</i>	37,54 €	39,49 €	+5,2 %	33 €	5 €	15,69 %
<i>dont 657</i>	32,77 €	28,80 €	-12,1 %	70 €	-39 €	-56,14 %
ÉPARGNE DE GESTION	34,69 €	14,44 €	-58,4 %	199 €	-175 €	-87,67 %
Frais financiers	8,07 €	4,00 €	-50,4 %	56 €	-50 €	-89,31 %
Résultat financier & exceptionnel	14,72 €	0,99 €	-93,3 %	nd	nd	nd
ÉPARGNE BRUTE	41,34 €	11,43 €	-72,4 %	171 €	-145 €	-84,58 %
Remboursement du capital de la dette	55,20 €	58,84 €	+6,6 %	88 €	-31 €	-35,51 %
ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF)	-13,86 €	-47,41 €	ns	83 €	-113 €	-137,06 %



Une épargne brute inférieure à la moyenne et en diminution en 2016.



Les équilibres financiers

LA SALVETAT ST GILLES - CA 2015 & 2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 703 839 €	1 421 833 €	-16,55 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	434 485 €	649 021 €	49,37 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	1 175 000 €	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 089 838 €	1 700 060 €	-44,62 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 700 059 €	1 788 543 €	4,03 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 114 277 €	2 875 145 €	35,99 %



Un nouvel emprunt en 2016 permet à la commune de conserver un résultat de clôture confortable.



Comparatif : Les équilibres financiers au niveau national

LA SALVETAT ST GILLES - CA 2015 & 2016 - Moyennes nationales 2015

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2015 (€/hab.) 7 244 hab.	CA 2016 (€/hab.) 7 038 hab.	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart /strate*	Écart /strate*
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)	235,21 €	201,88 €	-14,2 %	nd	nd	nd
Dépenses d'équipement brut	212,88 €	201,88 €	-5,2 %	260 €	-53 €	-20,32 %
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS R16)	59,98 €	92,22 €	+53,7 %	nd	nd	nd
Subventions	2,43 €	59,24 €	+2333,9 %	58 €	-27 €	-46,98 %
EMPRUNT	0 €	186,95 €	na	91 €	-8 €	-8,41 %
ENDETTEMENT	291,87 €	408,52 €	+40,0 %	862 €	-512 €	-59,39 %
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	7,1	35,7	+406,3 %	5,04	16,36	324,73 %
Base TH	1 348,56 €	1 461,49 €	+8,4 %	1 344 €	61 €	4,53 %
Base FB	797,21 €	849,10 €	+6,5 %	1 217 €	-394 €	-32,39 %
Base FNB	1,05 €	0,97 €	-7,9 %	14 €	-13 €	-92,9 %
Base CFE	0 €	0 €		0 €	0	
Taux TH	17,94 %	17,94 %		15,28 %	2,66 %	17,43 %
Taux FB	19,74 %	19,74 %		21,96 %	-2,22 %	-10,11 %
Taux FNB	159 %	159 %		61,53 %	97,47 %	158,42 %
Taux CFE				nd	nd	nd
Potential fiscal	0 €	0 €		nd	nd	nd

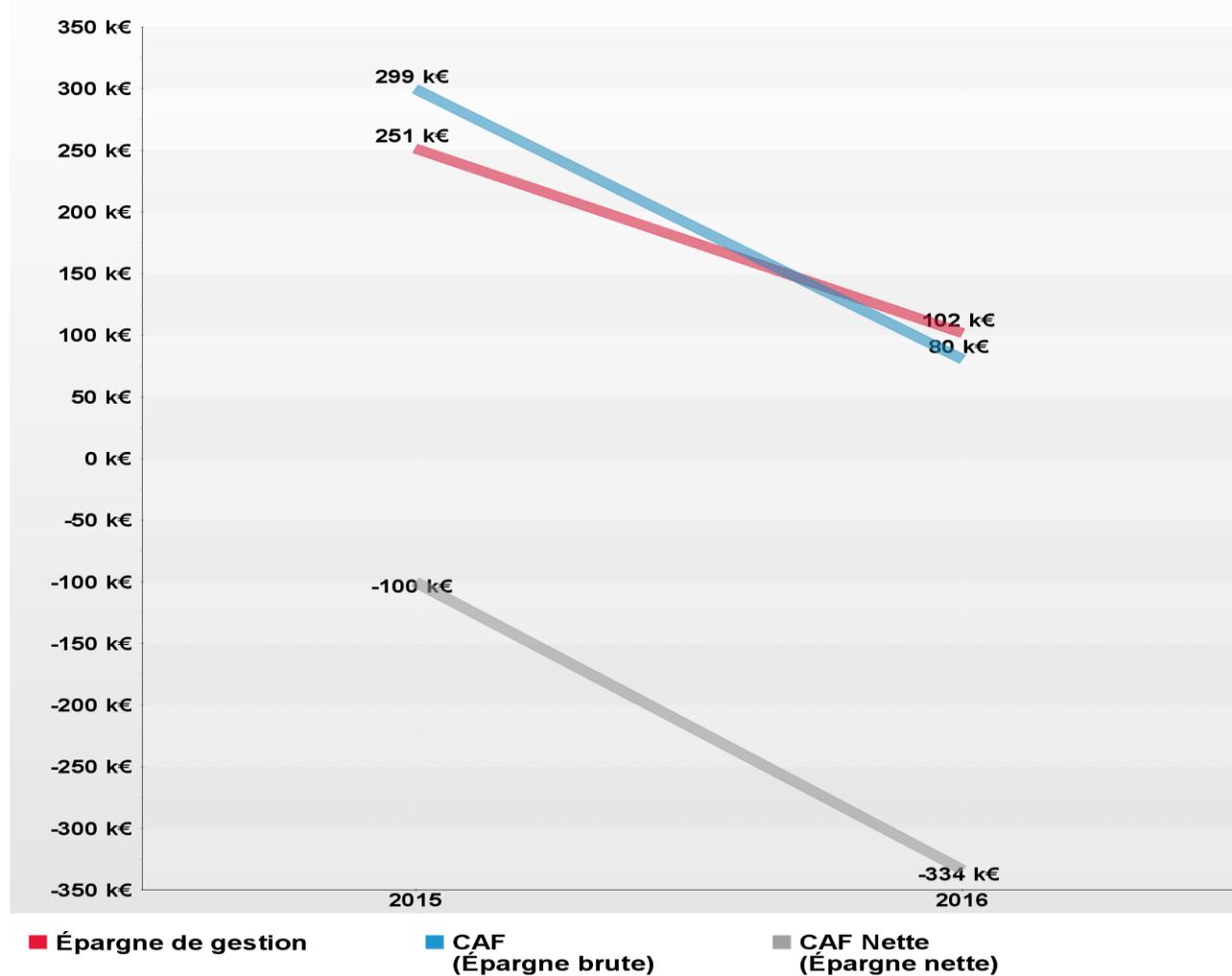


Un niveau d'endettement inférieur à la moyenne mais une capacité de désendettement (dette/épargne brute) nettement supérieure à la strate.



Les équilibres financiers

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne)



Le niveau d'épargne diminue entre 2015 et 2016.



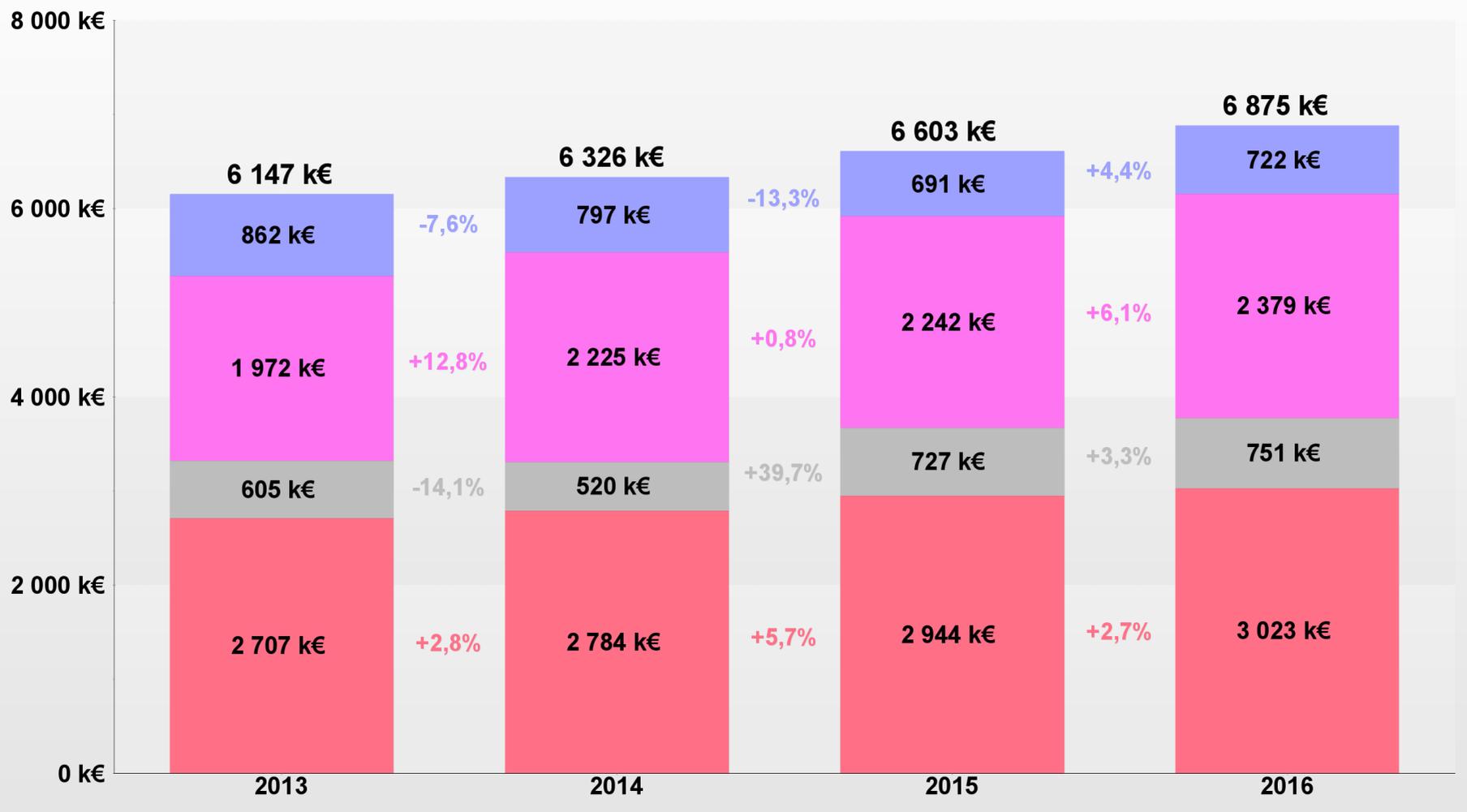
Les recettes de fonctionnement



Recettes de gestion

Recettes de gestion (hors R76 & R77)

Taux d'évolution annuel : +3,8 %

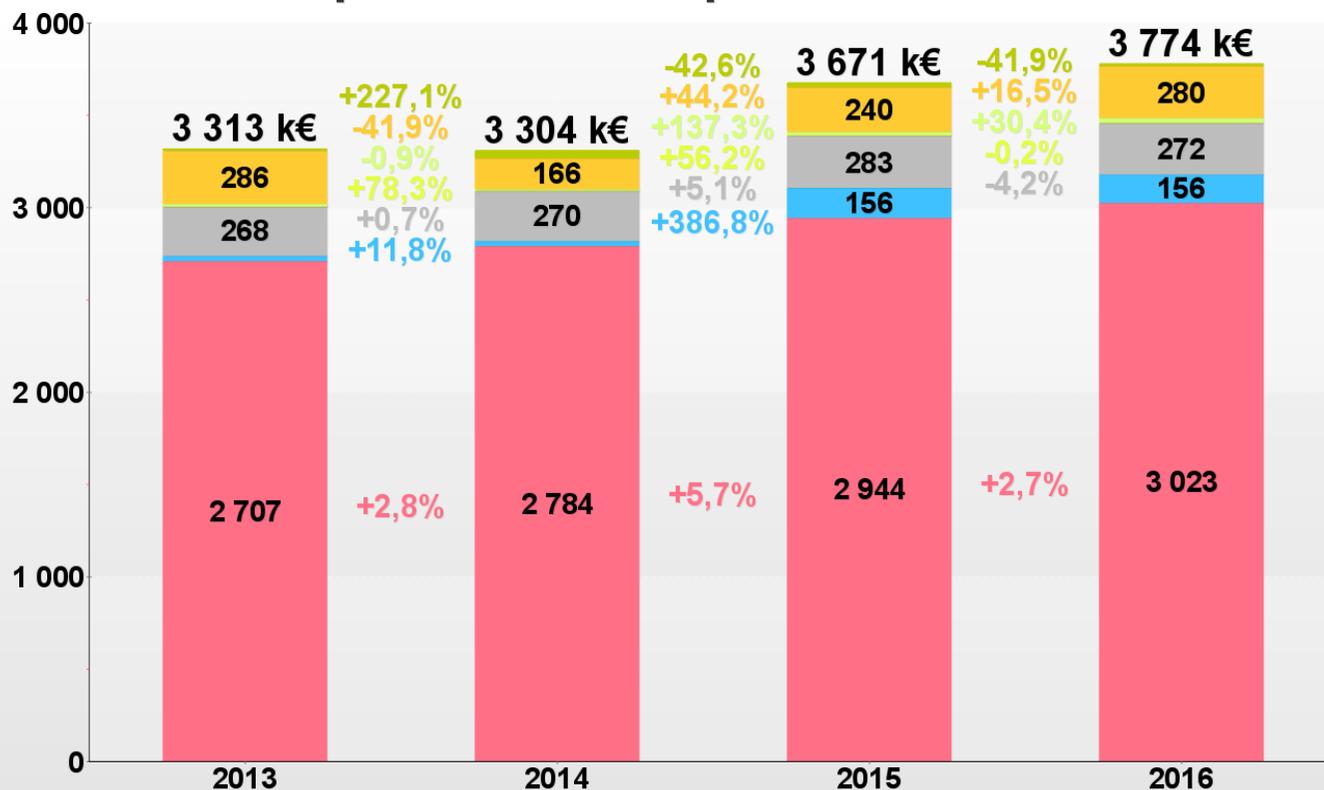


■ Contributions directes ménages
 ■ Contributions directes entreprises
 ■ Autres impôts et taxes
 ■ Dotations et participations
 ■ Autres recettes



Zoom sur les impôts et taxes

Répartition des impôts et taxes

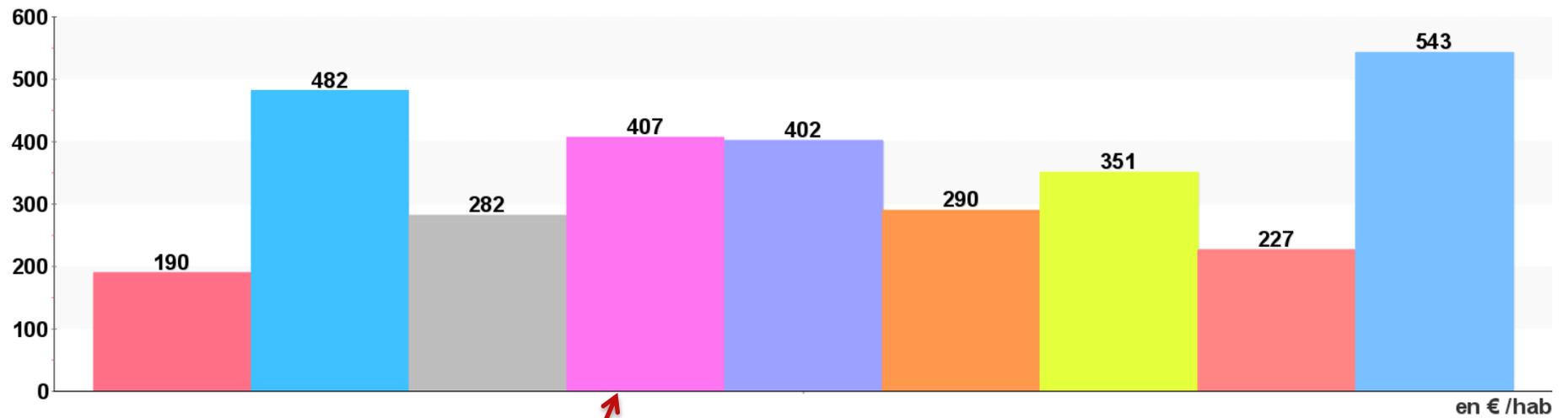


Des recettes fiscales portées par la fiscalité ménages, les versements de l'EPCI (DSC, AC) mais aussi par des droits de mutation conséquents.



Zoom impôts locaux 2015 de L'EPCI

Ville de La Salvetat Saint-Gilles

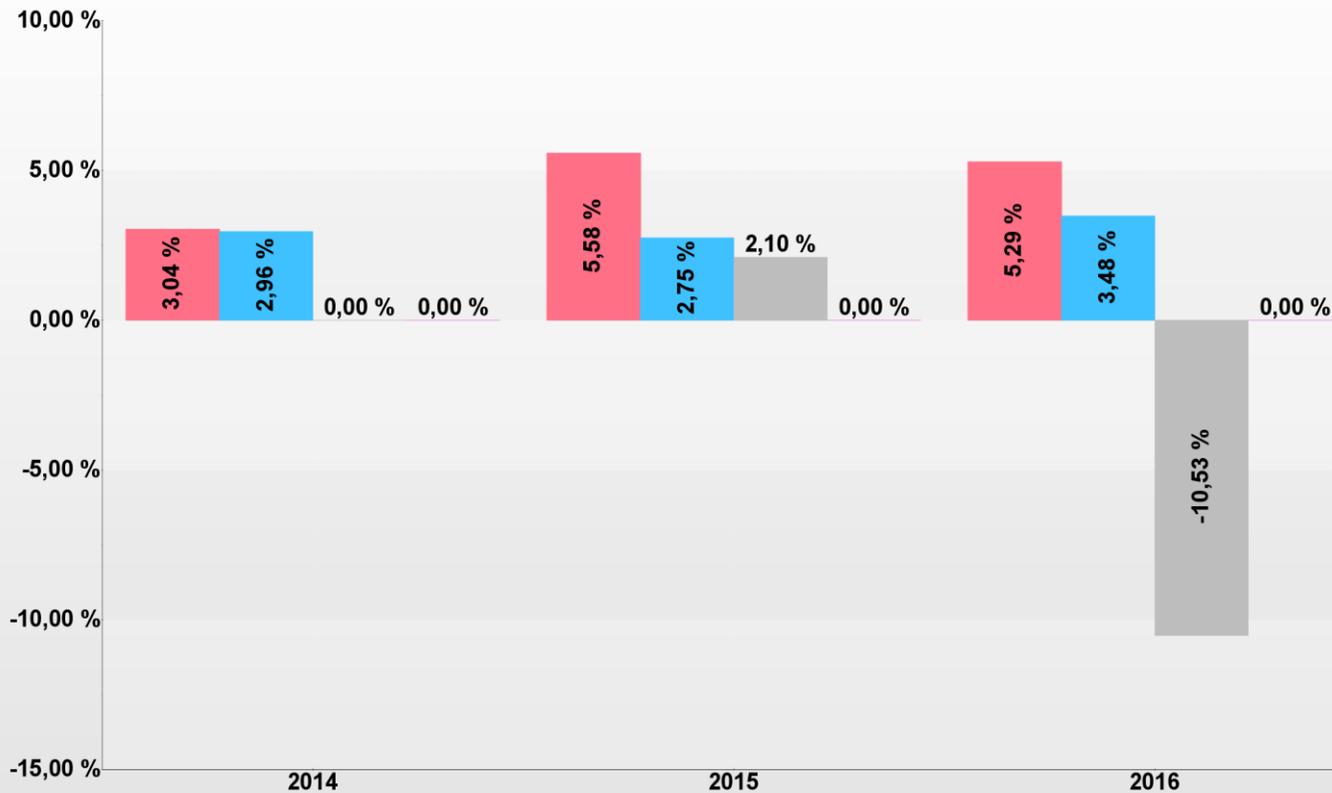


- CC DE LA SAVE AU TOUCH
- PLAISANCE-DU-TOUCH
- LEGUEVIN
- LA SALVETAT-SAINT-GILLES
- LEVIGNAC
- LASSERRE
- MERENVIELLE
- SAINTE-LIVRADE
- PRADERE-LES-BOURGUETS



Zoom sur les bases fiscales

L'évolution des bases de la fiscalité
Pas de CFE/TP en 2014, 2015 & 2016



■ Taxe Habitation ■ Foncier Bâti ■ Foncier Non Bâti ■ CFE ou TP

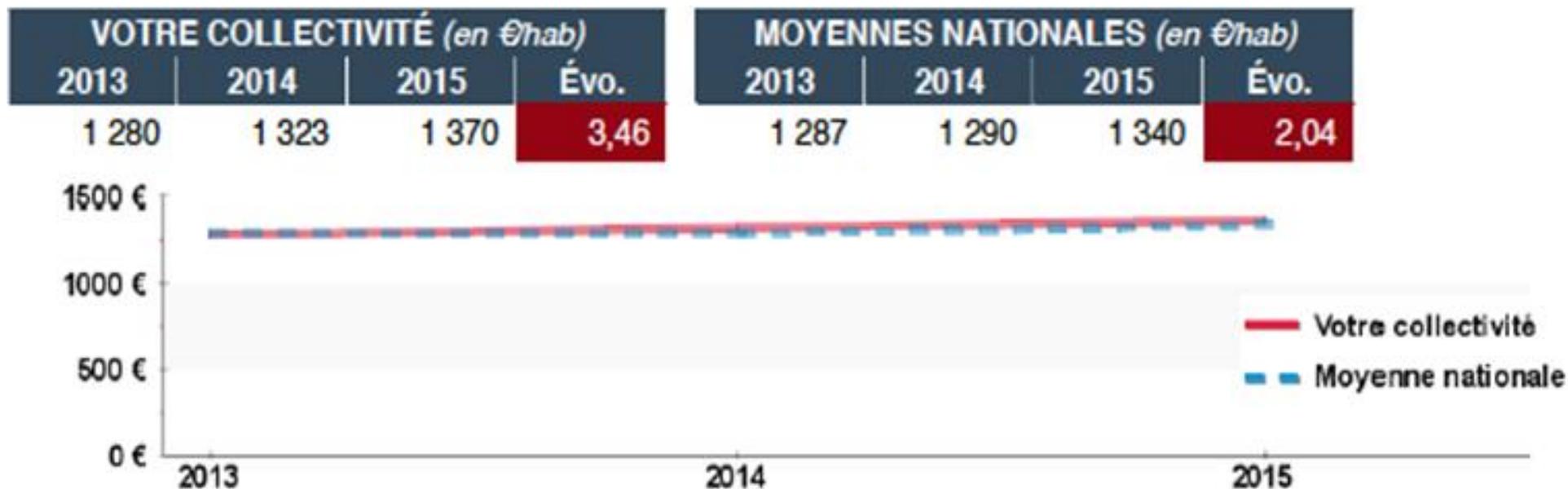


Des bases
fiscales
dynamiques
notamment sur
le Foncier Bâti
et la Taxe
d'Habitation.



Comparatif bases Taxe Habitation

Source DGFIP

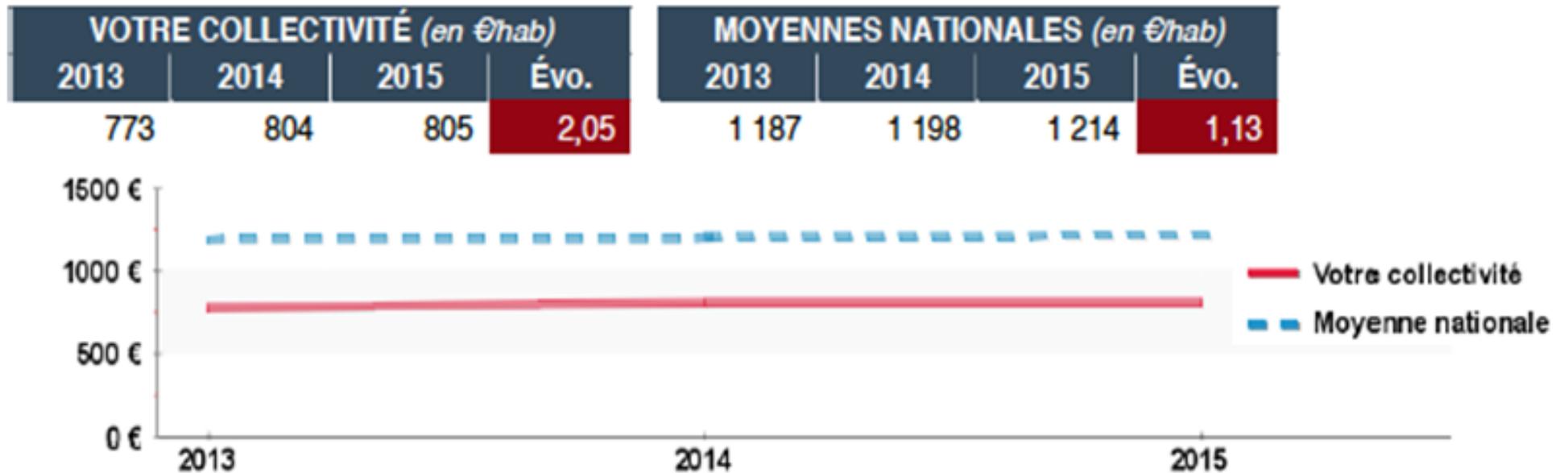


Des bases fiscales de Taxes d'Habitation dynamiques et à un niveau favorable, comparativement à la moyenne des communes de taille comparable.



Comparatif bases Foncier Bâti

Source DGFIP

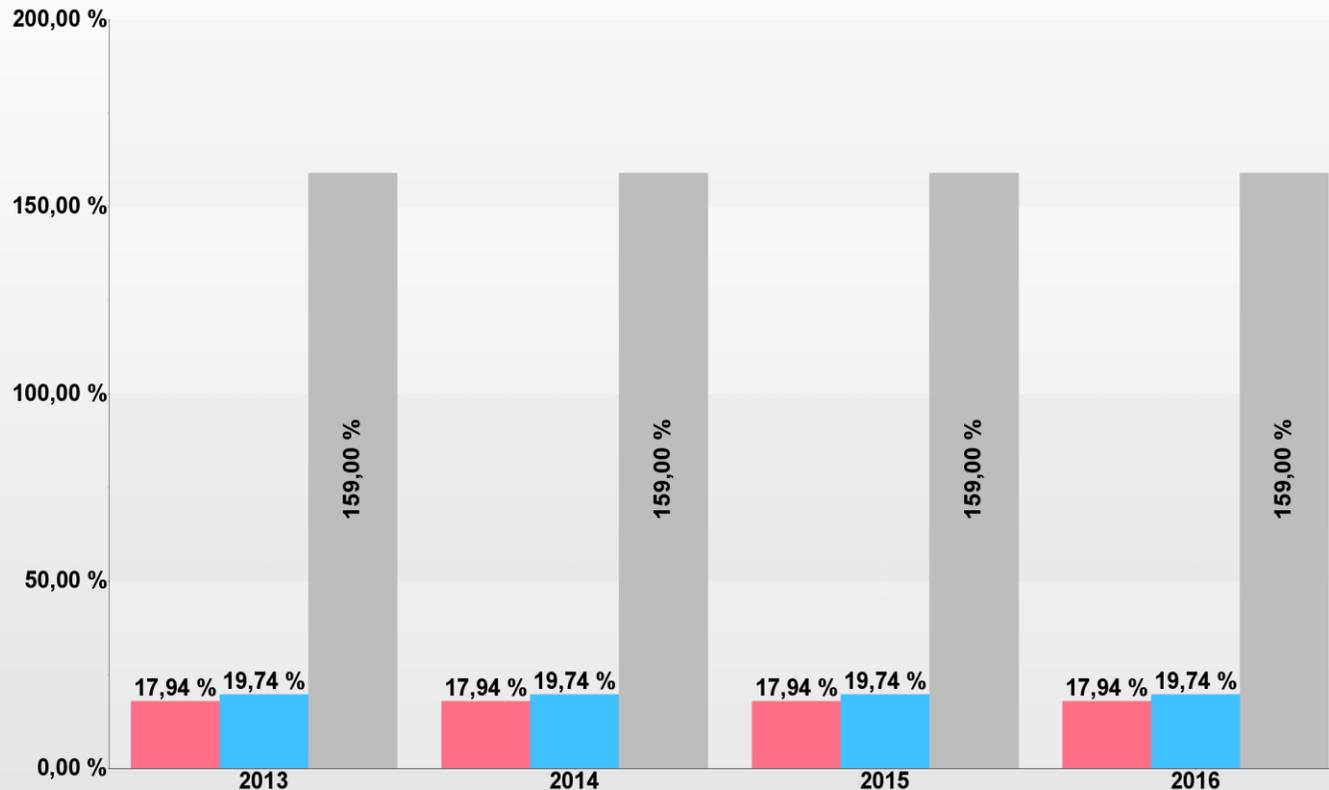


Des bases fiscales de Foncier Bâti dynamiques mais à un niveau significativement plus faible que la moyenne des communes de taille comparable.



Zoom sur les taux

Les taux de la fiscalité



■ Taxe Habitation

■ Foncier Bâti

■ Foncier Non Bâti

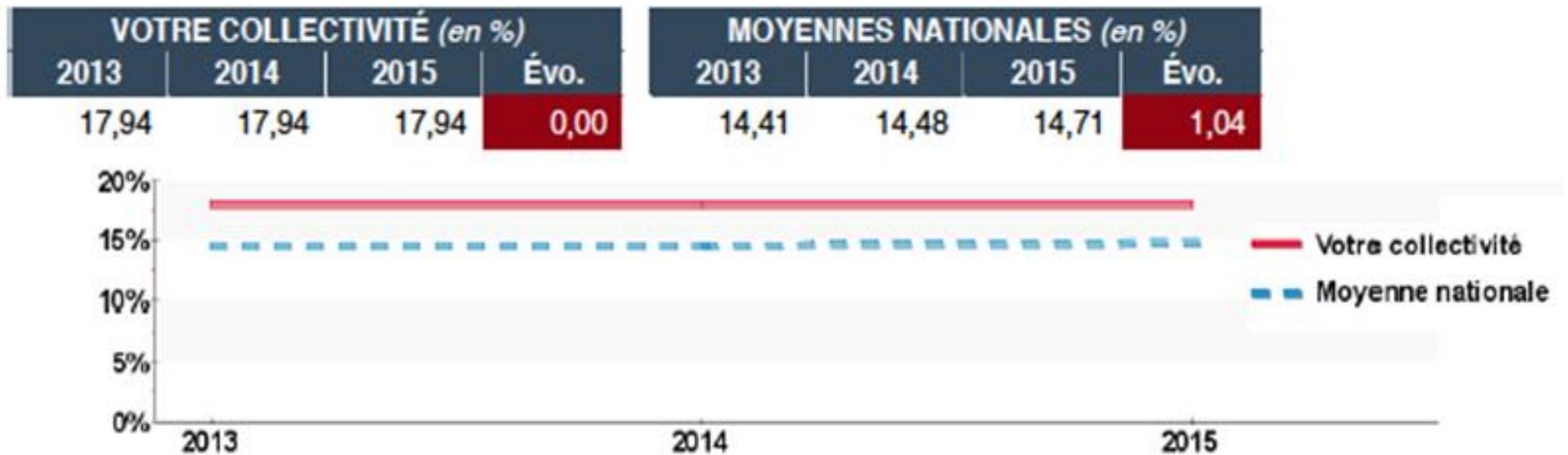


Des taux de la fiscalité directe restés stables sur la période 2013-2016.



Comparatif taux Taxe Habitation

Source DGFIP

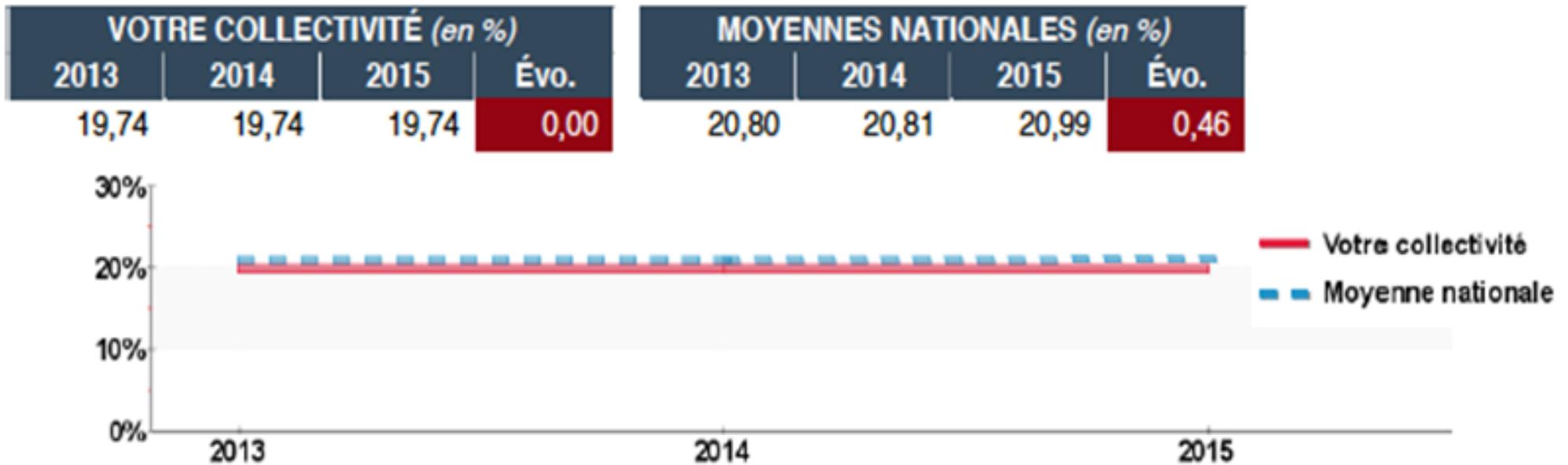


Un taux de Taxe d'habitation supérieur à la moyenne.



Comparatif taux Foncier Bâti

Source DGFIP

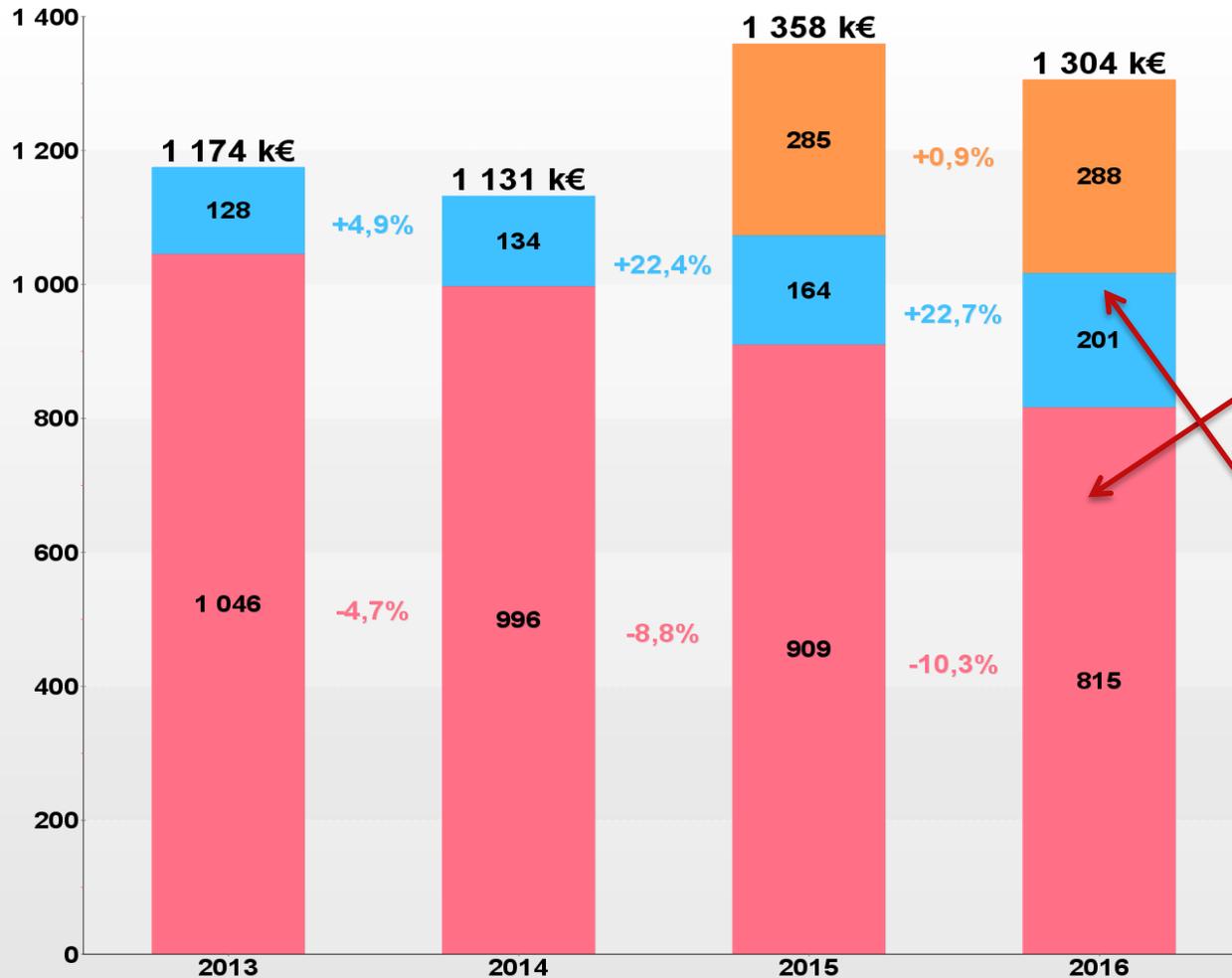


Une pression fiscale sur le Foncier Bâti légèrement inférieure à la moyenne.



Zoom sur la DGF

Zoom DGF

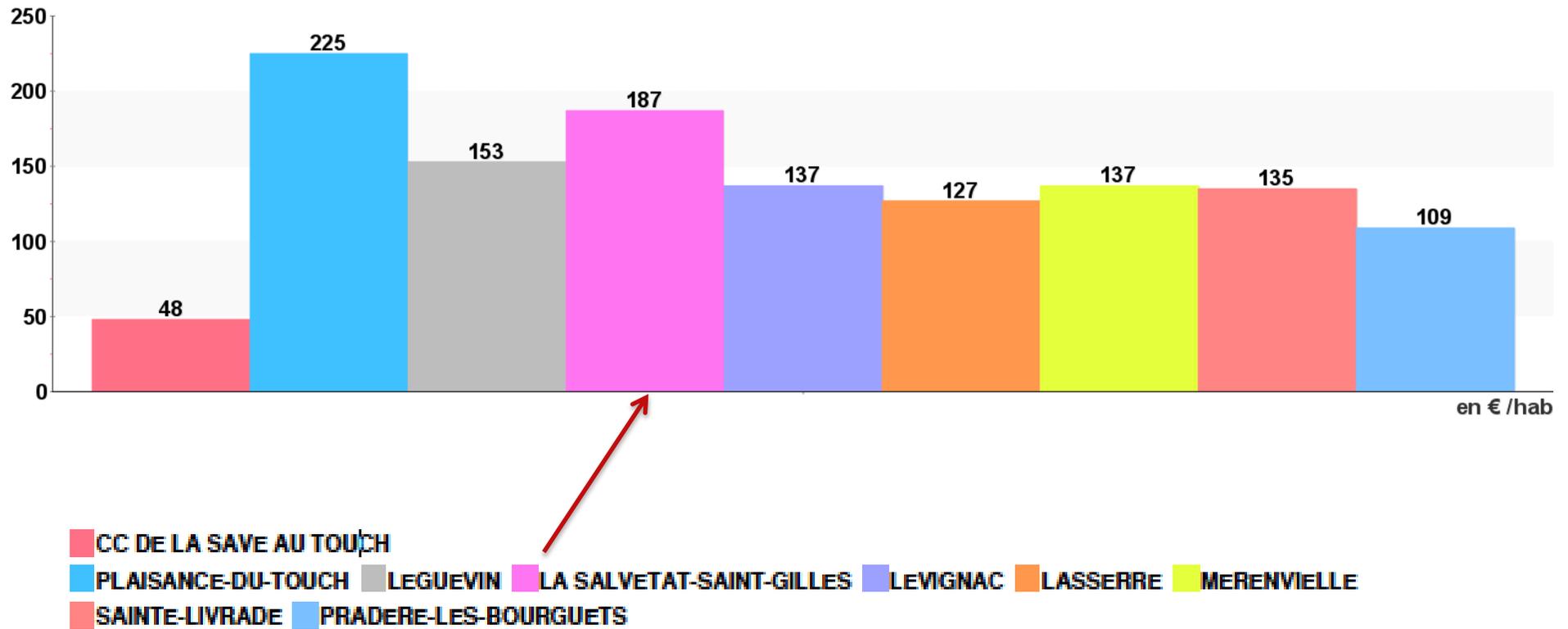


La réduction de la dotation forfaitaire liée à la contribution au redressement des finances publiques est plus que compensée par l'augmentation de la DSR et l'éligibilité depuis 2015 à la DNP.



Zoom sur la DGF 2015 dans l'intercommunalité

Ville de La Salvétat-Saint-Gilles





Les dépenses de fonctionnement

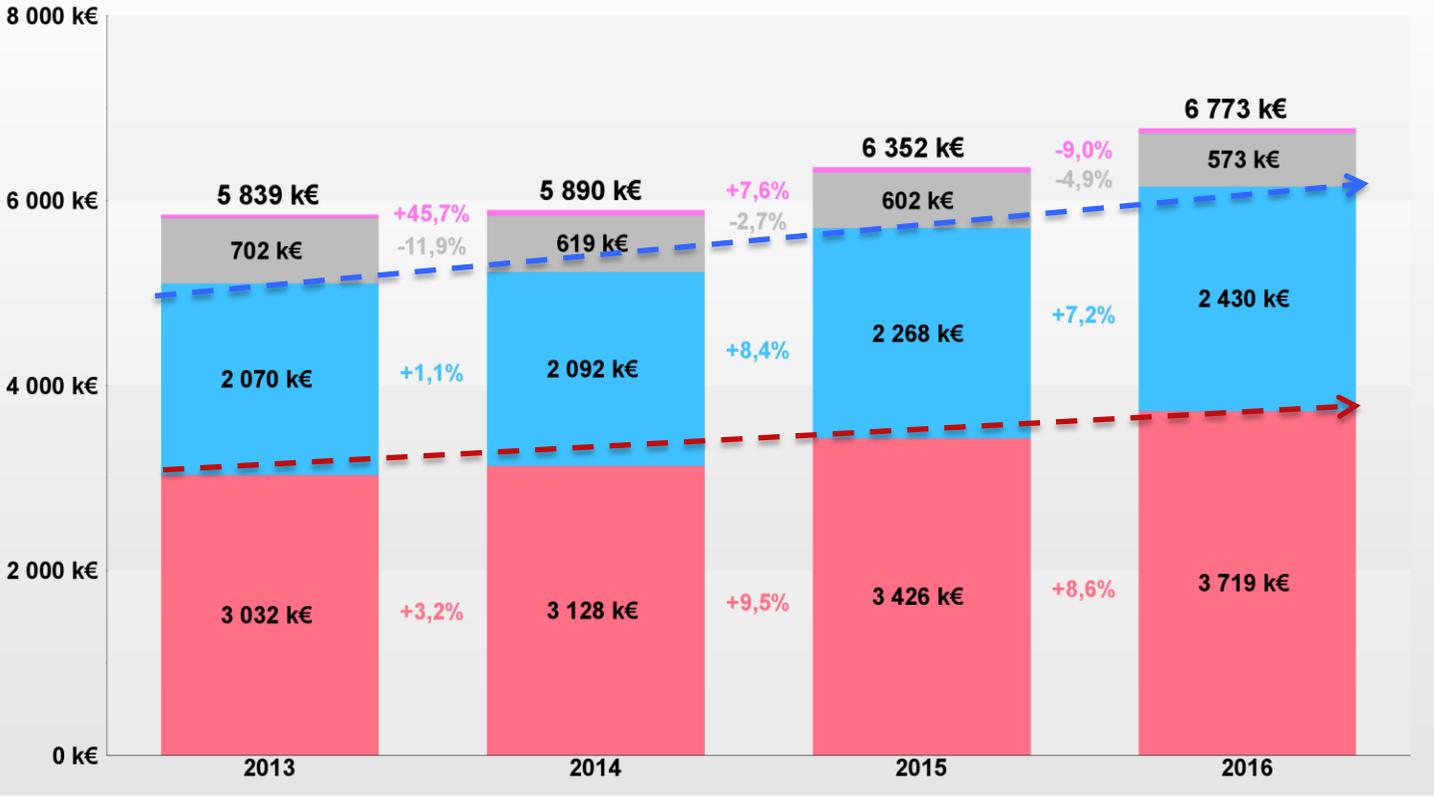


Dépenses de gestion

Ville de La Salvetat Saint-Gilles

Dépenses de gestion (hors D66 & D67)

Taux d'évolution annuel : +5,07 %



■ Dépenses de personnel ■ Charges à caractère général ■ Autres charges de gestion ■ Atténuation ■ Autres dépenses

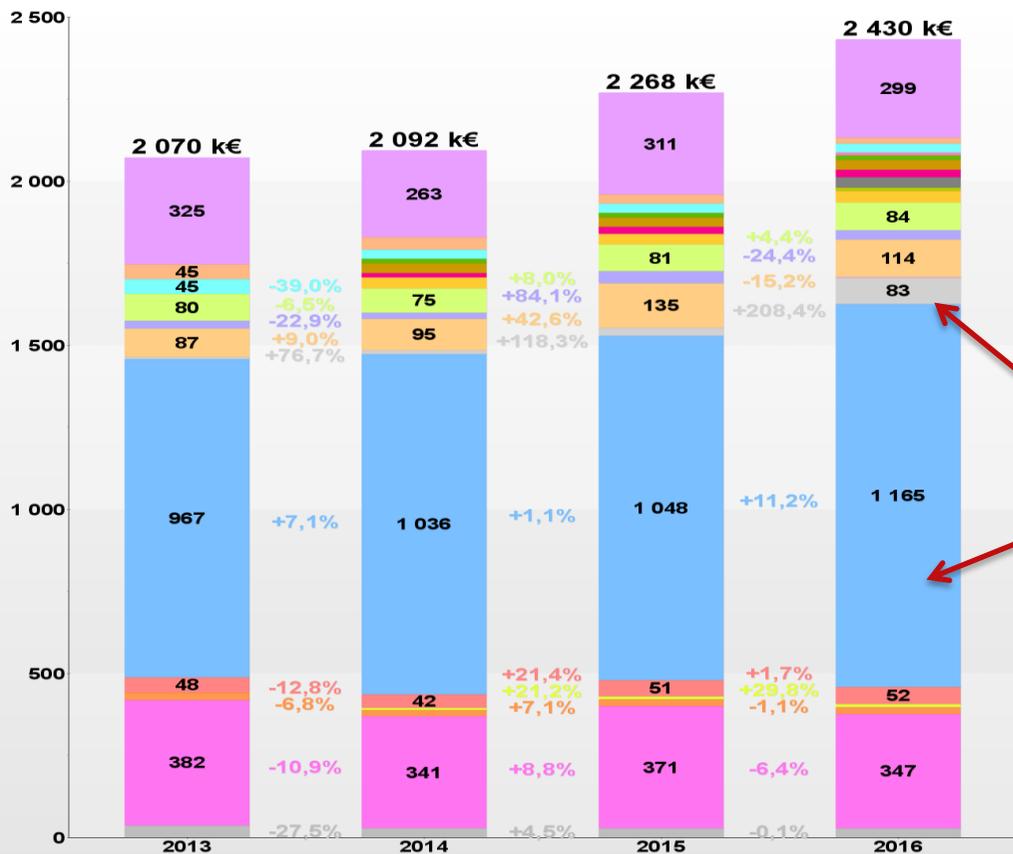


Des dépenses de gestion portées par les dépenses de personnel (+8,6% entre 2015 et 2016) et les charges à caractère général (+7,2% en 2016).



Zoom sur les achats

Répartition des charges générales



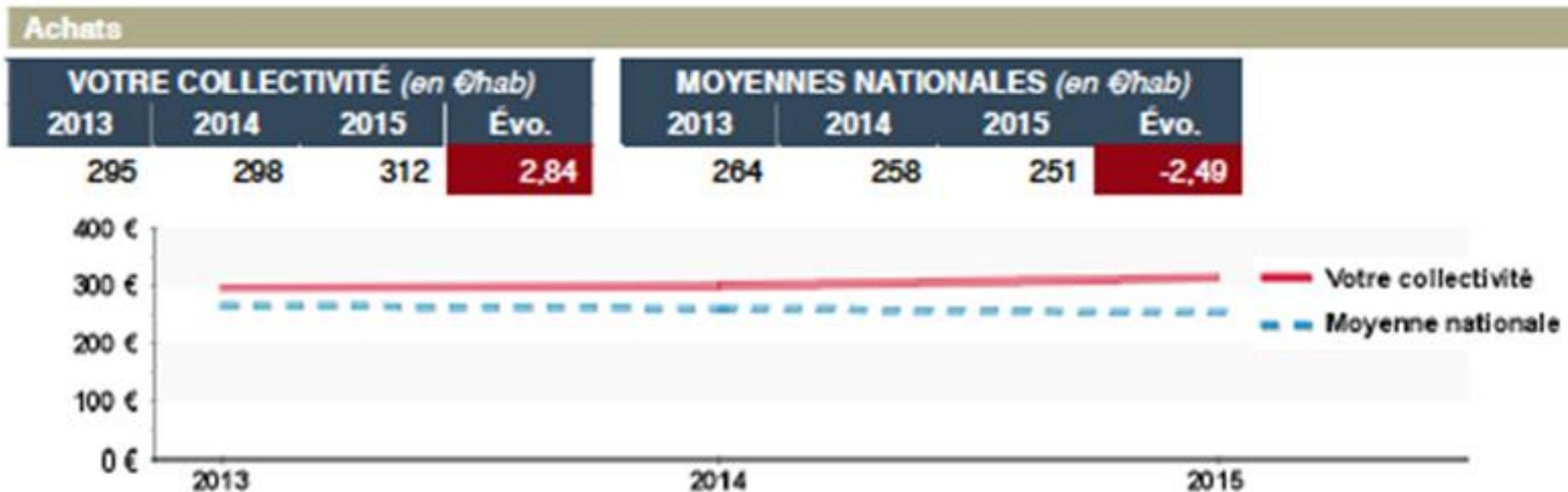
Des charges de gestion en progression du fait du poids des contrats de prestations de services (+11,2% en 2016) et de l'augmentation des dépenses de locations mobilières (+208,4% en 2016).

- Achats presta.
- Achats mat.
- Eau
- Energies
- Chauffage
- Carbu.
- Alim.
- Fournit.
- Contrat presta.
- Loc. immo.
- Loc. mob.
- Charges loc.
- Entret. immo.
- Entret. mob.
- Maintenance
- Assurances
- Études
- Divers
- Honoraires
- Cérémonies
- Transport
- Déplacements
- Télécoms
- Nettoyage
- Autres



Comparatif achats

Source DGFIP

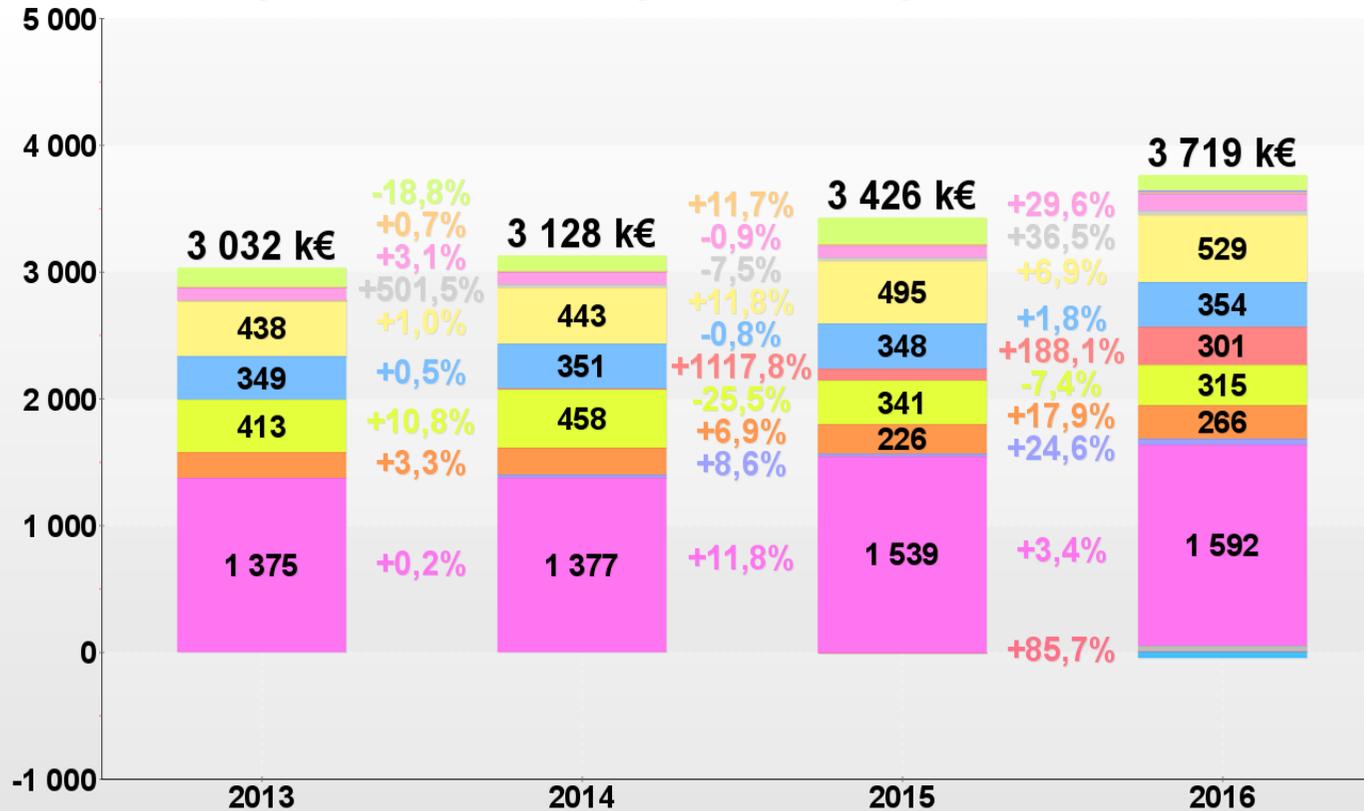


Des charges à caractère général en augmentation et supérieures à la moyenne de la strate.



Zoom sur le personnel

Répartition des dépenses de personnel



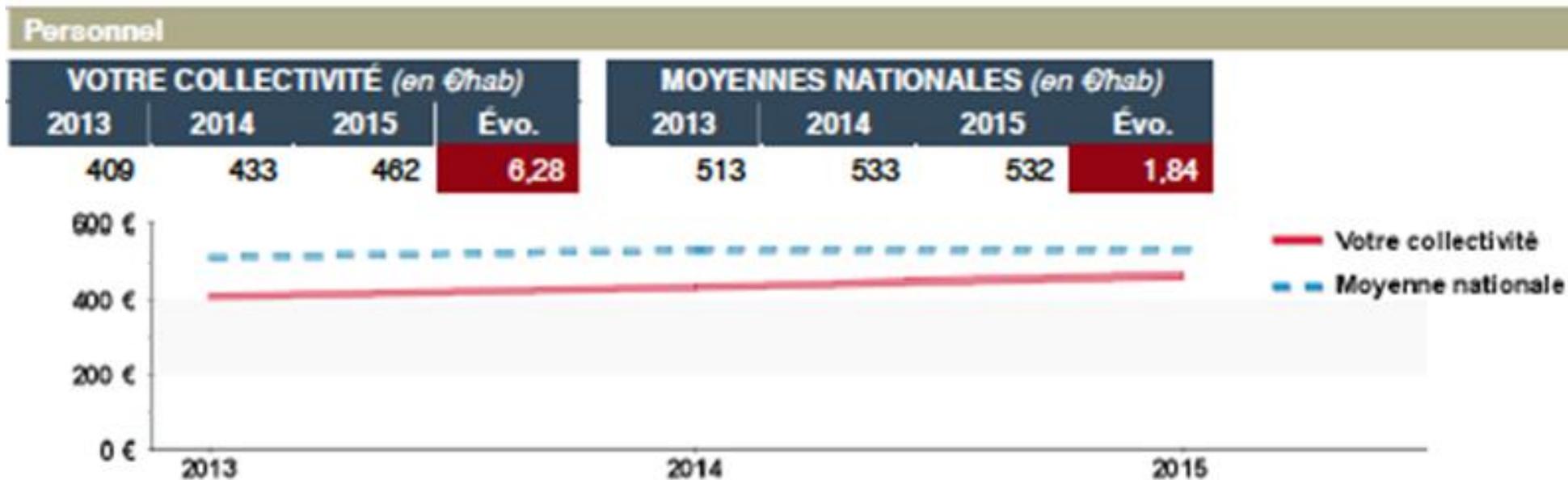


Une progression des dépenses de personnel de +8,6% en 2016.



Comparatif personnel

Source DGFIP

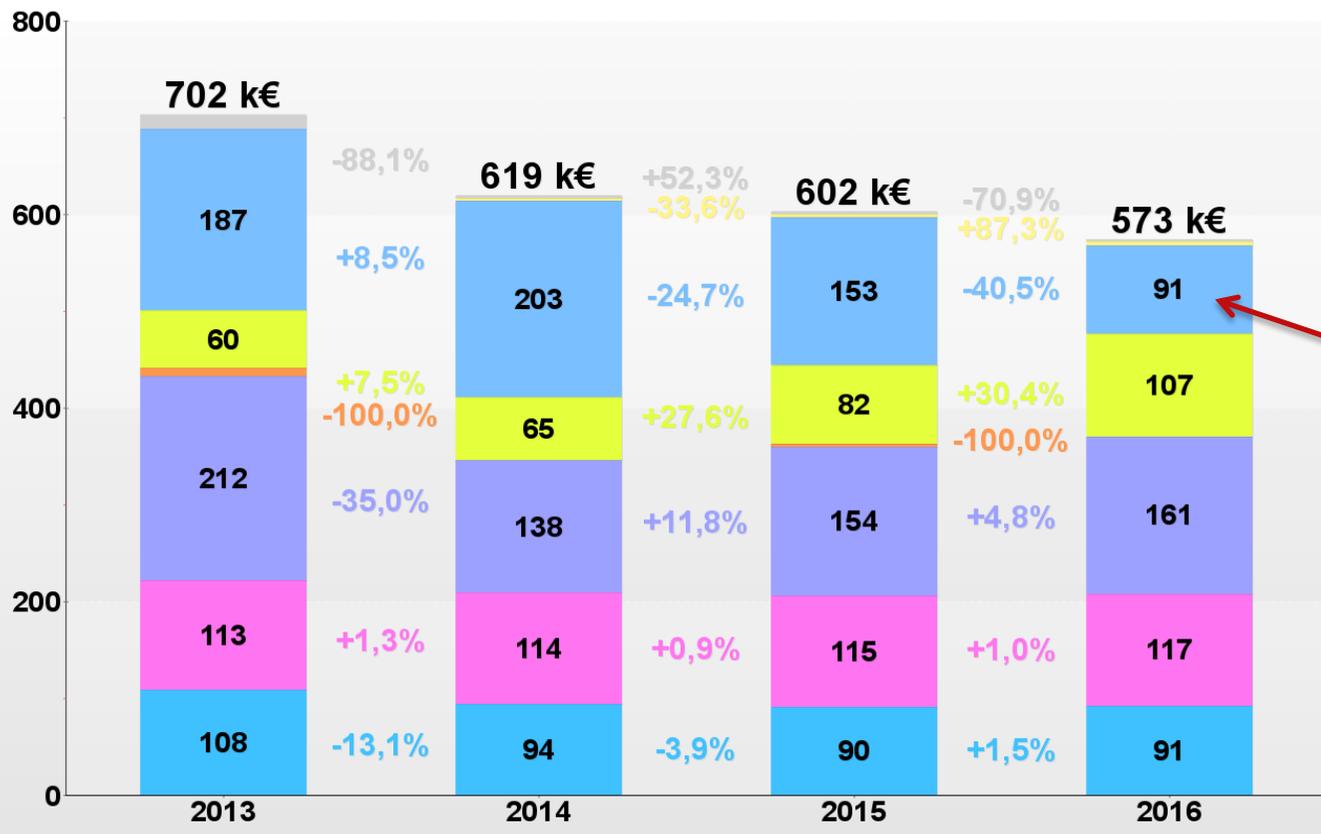


Des dépenses de personnel qui restent inférieures à la moyenne malgré une évolution.



Zoom sur le chapitre 65

Répartition des dépenses charges courantes



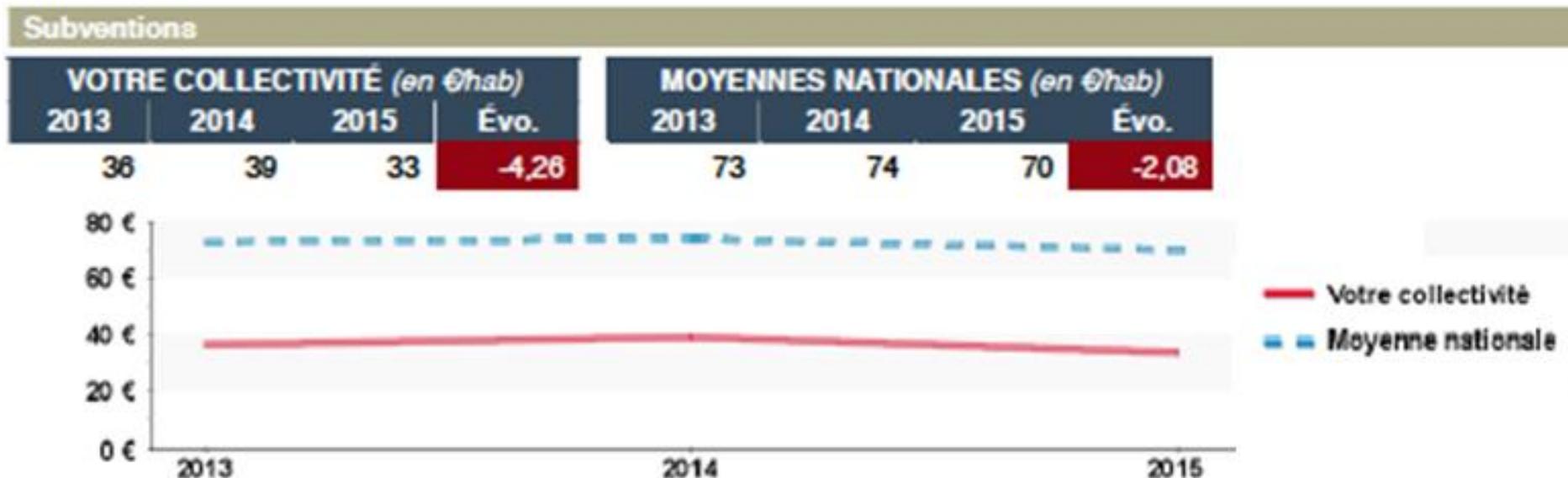


Une réduction des charges courantes liée notamment à la baisse des subventions versées.



Comparatif subventions

Source DGFIP



Un niveau de dépenses de subventions nettement inférieur à la moyenne et en baisse sur la période.

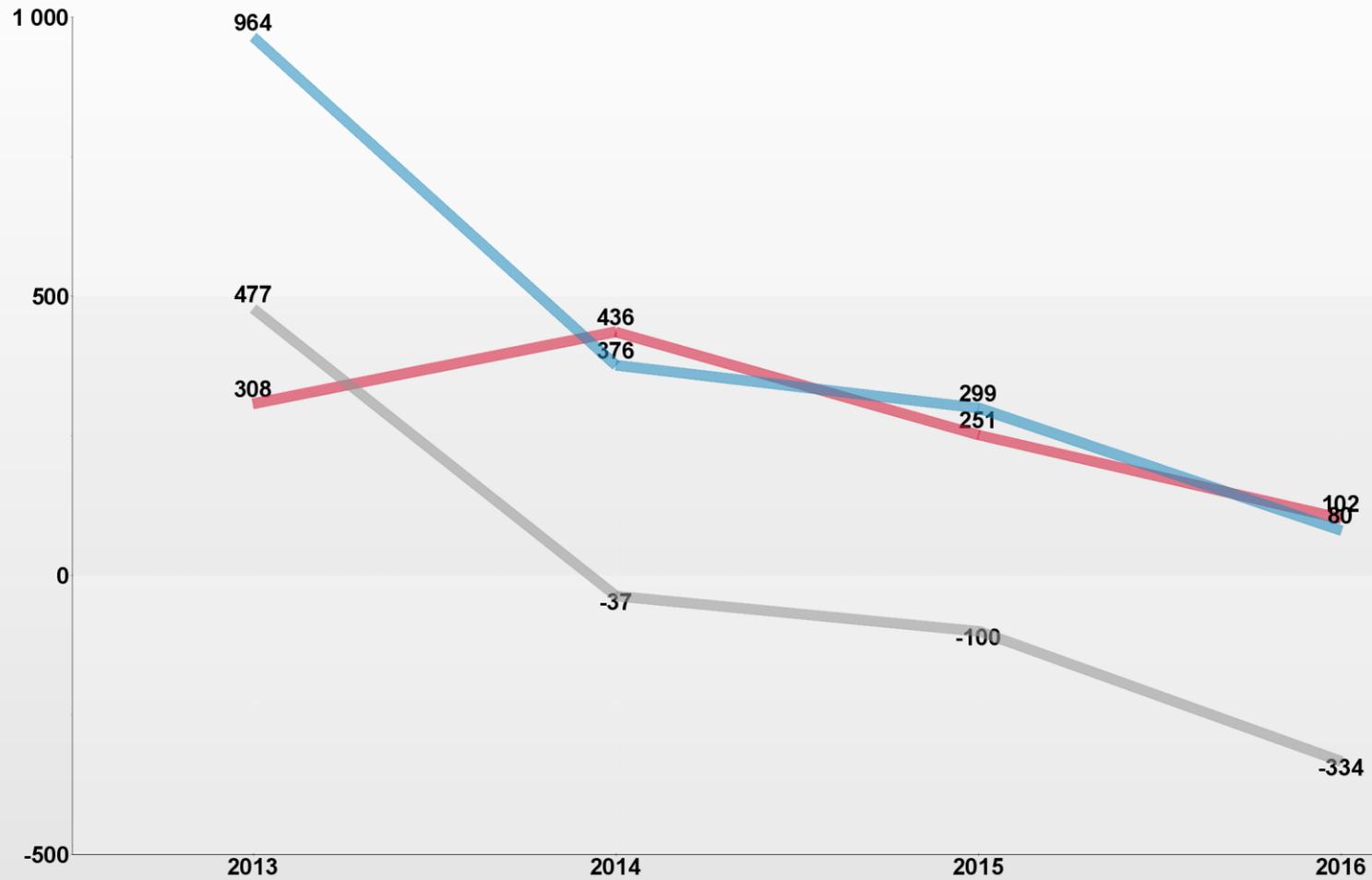


L'autofinancement ou les soldes d'épargne



Les soldes d'épargne

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



■ Épargne de gestion

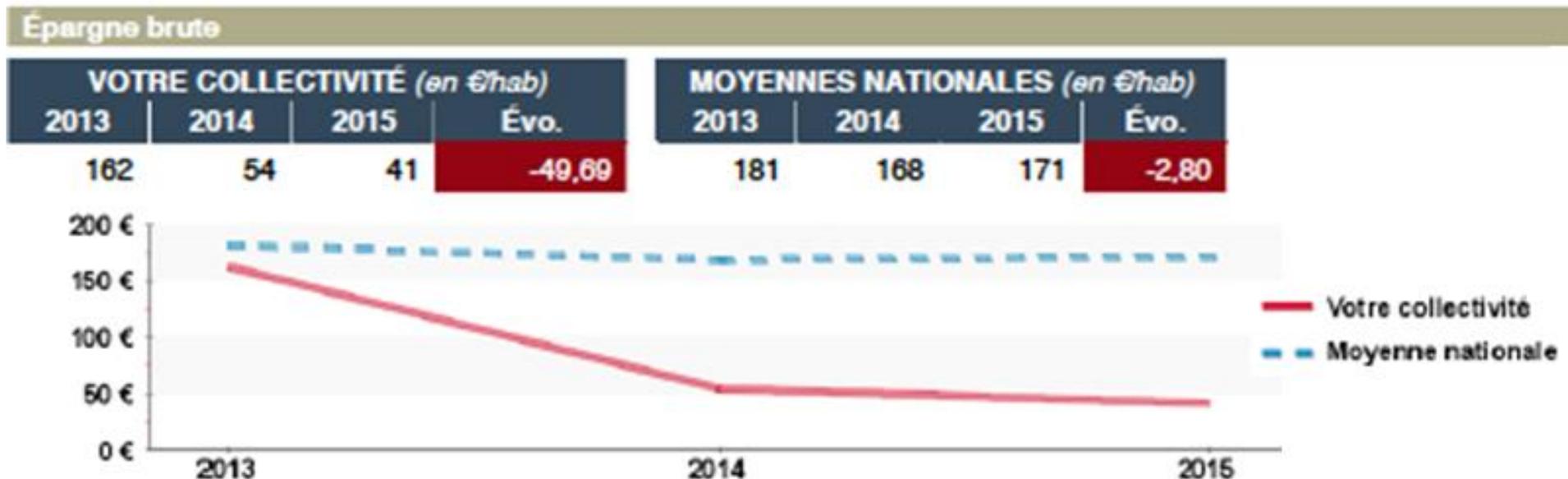
■ CAF (Épargne brute)

■ CAF Nette (Épargne nette)



Comparatif épargne

Source DGFIP



Un niveau d'épargne brute (après paiement des intérêts) inférieur à la moyenne et en nette diminution sur la période.

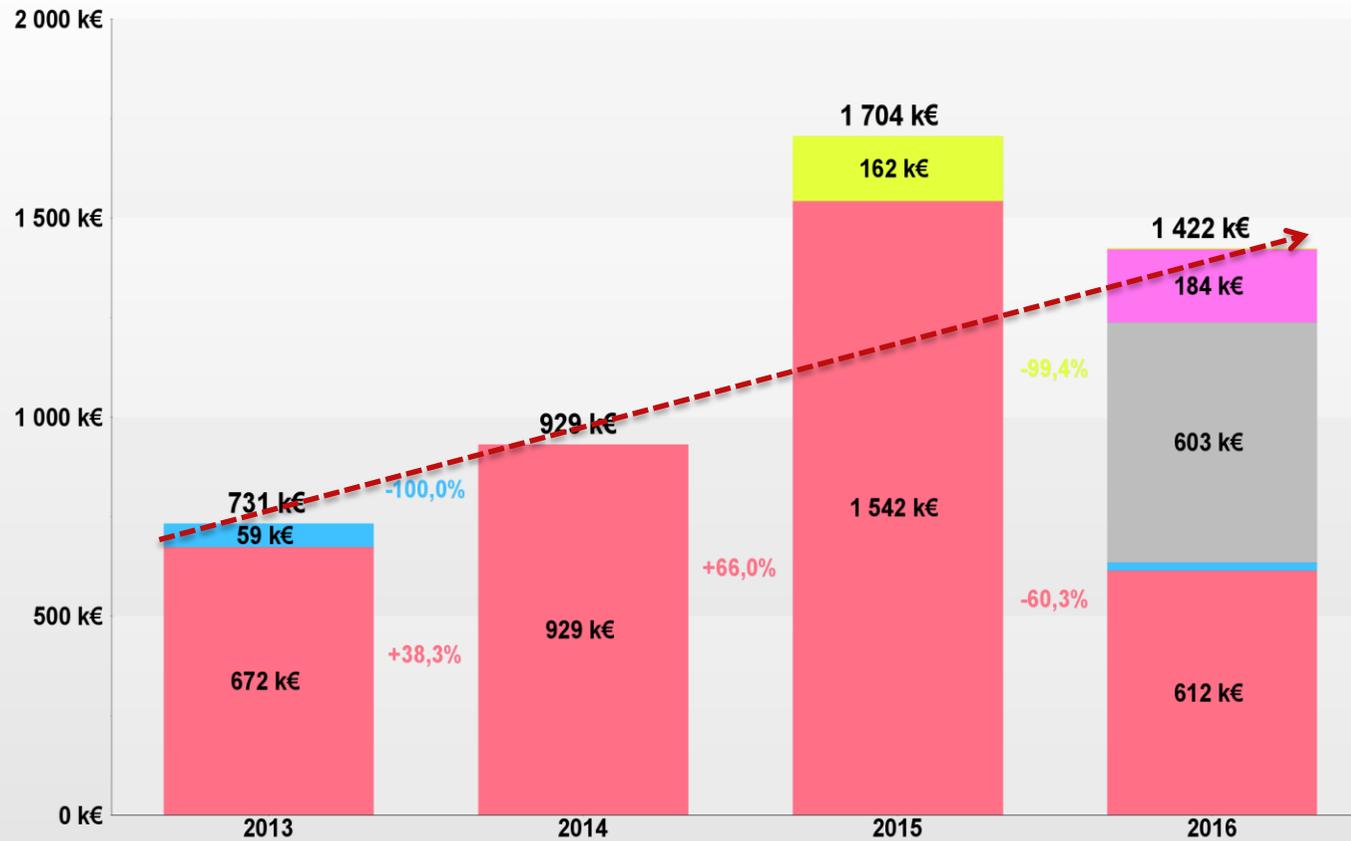


L'investissement



Dépenses investissement

Dépenses d'investissement (hors dette)



■ Opérations équipement ■ D20 Immo. incorporelles ■ D21 Immo. corporelles ■ D23 Immo. encours ■ D204 Subventions équipement versées ■ D45 Op. pour tiers ■ Autres dépenses (hors dette)

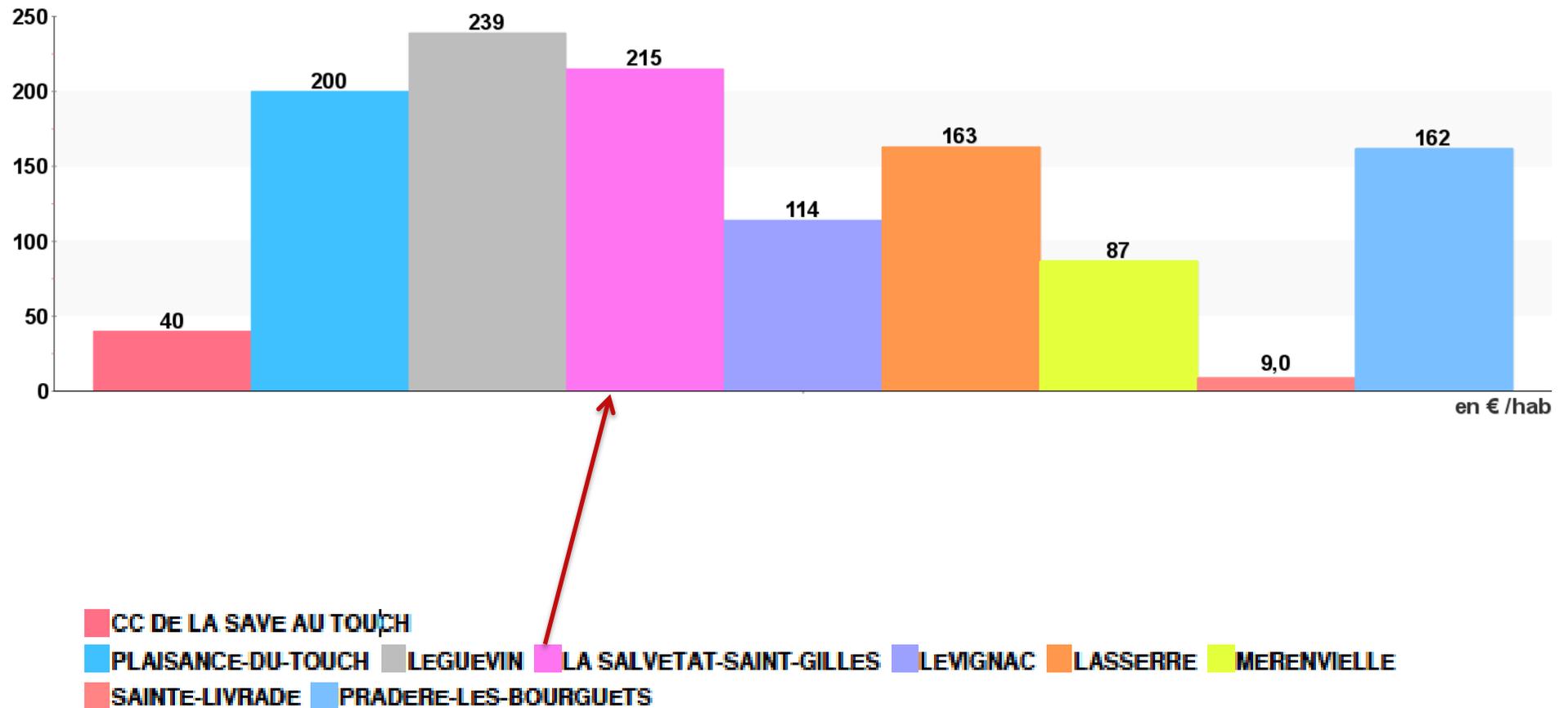


Une dynamique d'investissement globalement en nette progression sur la période 2013-2016, et ce, depuis 2015.



Zoom sur les dépenses d'investissement 2015 dans l'intercommunalité

Source DGFIP





L'endettement



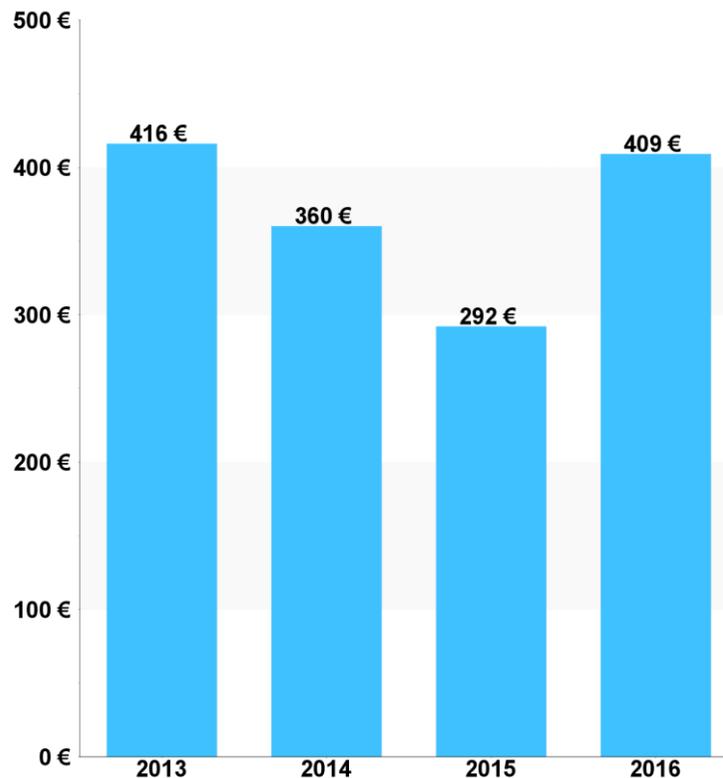
L'endettement

Endettement



■ Endettement

Endettement en €/habitant



■ Endettement/habitant

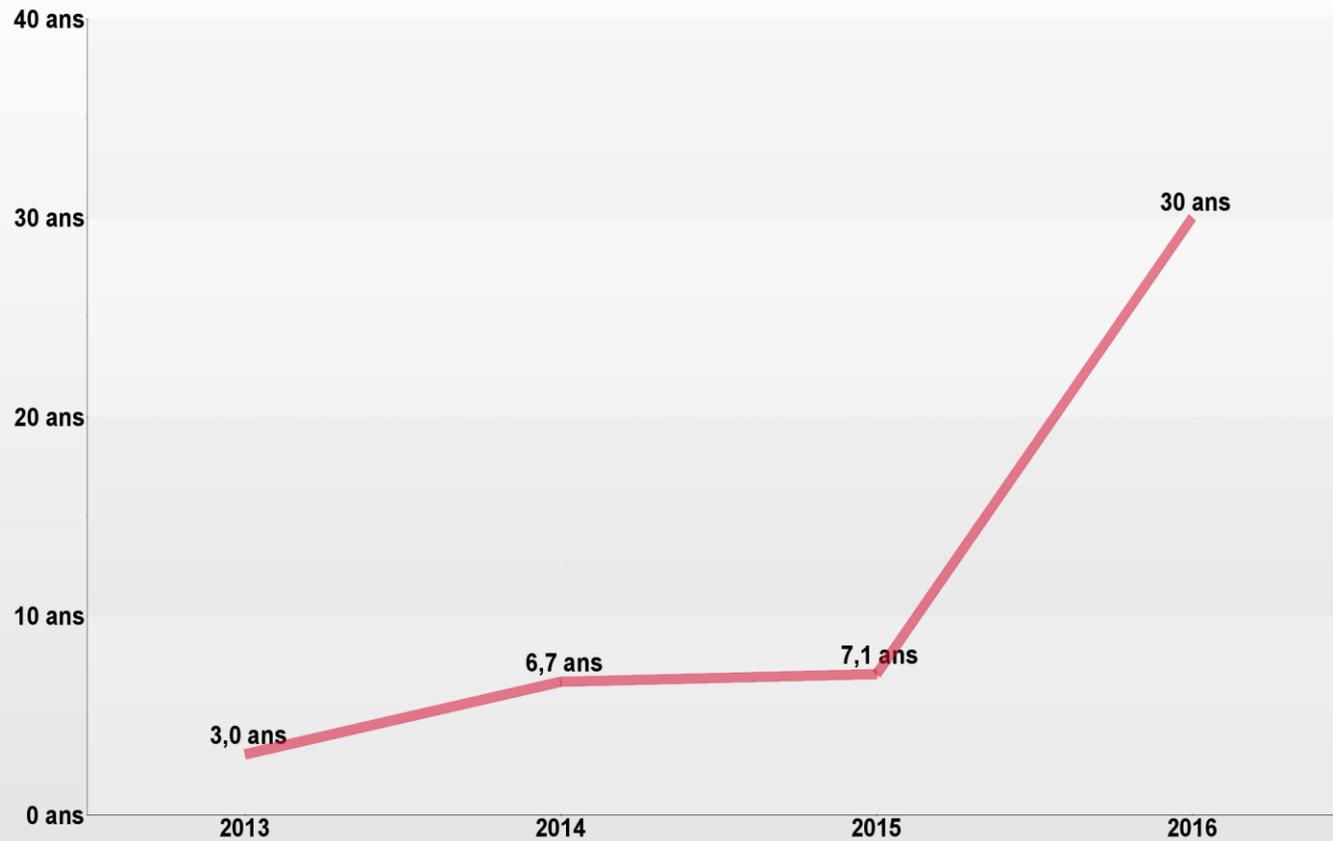


Un endettement en 2016 inférieur au niveau de celui de 2013.
Endettement moyen national par habitant : 850 € environ



Le désendettement

Capacité de désendettement



■ Capacité de désendettement (en années)



Une capacité de désendettement qui franchit en 2016 le seuil d'alerte (estimé à 8 années) compte tenu d'une épargne brute fragile.



La Loi de Finances 2017



La Loi de Finance 2017

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- **Poursuite de la contribution au redressement des comptes publics et lancement de la 3^{ème} Phase de baisse des dotations.** Réduction de moitié de la contribution du bloc local.
- **Soutien de l'Etat à l'investissement local** avec prolongation et renforcement du fonds de soutien.
- **Renforcement de la péréquation**, pour compenser les pertes de ressources des collectivités les plus fragilisées.



La Loi de Finance 2017

DGF

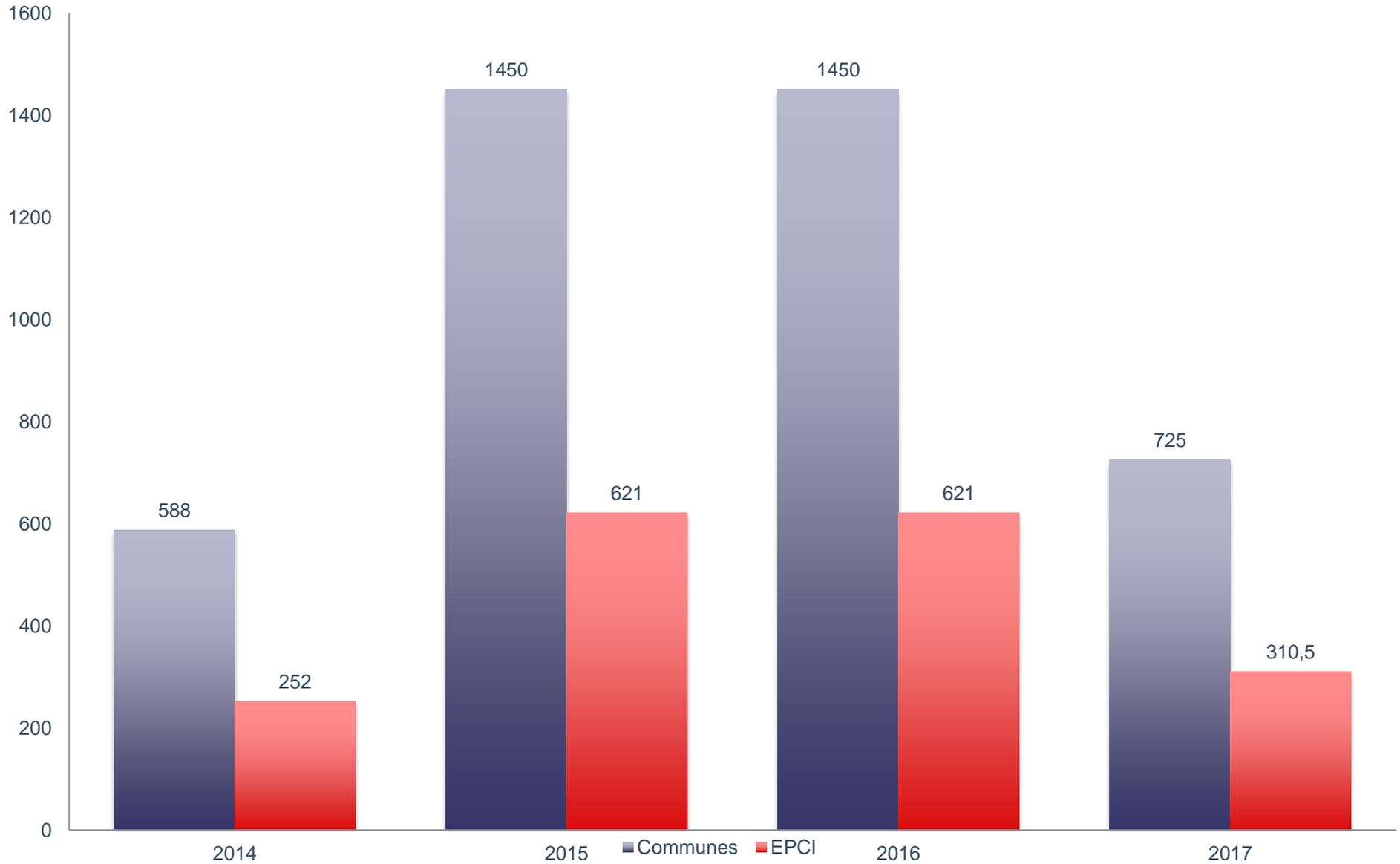
- **Contribution au redressement des finances publiques 2017 : 2,63 milliards**
- **Dont 1,035 milliards pour le bloc local :**
 - 70% pour les communes soit 725 millions.
 - 30% pour les EPCI soit 310,5 millions.



La Loi de Finance 2017

Evolution de la contribution au redressement des finances publiques en M€

Ville de La Salvetat Saint-Gilles



(53)



La Loi de Finance 2017

DOTATION FORFAITAIRE

- Les modalités de calcul restent inchangées.
- Plafond de l'écrêtement péréquation :
 - S'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est > 75% du PF moyen.
 - Seuil de minoration serait porté à 1% des RRF au lieu de 3% de la dotation n-1.



La Loi de Finance 2017

DSR (Dotation de Solidarité Rurale)

- + 180 millions € par rapport à 2016.
- Les modalités de calcul restent inchangées.
- **Financement :**
 - 1/2 par la réduction des concours de l'Etat.
 - 1/2 par un dispositif d'écrêtement interne de péréquation déjà appliqué en 2016.

DNP (Dotation Nationale de Per-équation)

- Maintient de la DNP au même niveau en 2017.



La Loi de Finance 2017

FPIC

- Maintien du FPIC au même niveau que celui de 2016 soit 1 milliard €.

Contributeur

- Communes isolées et ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) > 90% du PFIA moyen par habitant
- Indice synthétique : 25% revenu et 75% PFI

Bénéficiaire

- Communes ensembles dont l'effort fiscal est supérieur à 1 en 2016
- Indice synthétique : 20% revenu, 60% PFI et effort fiscal 20%



La Loi de Finance 2017

FCTVA

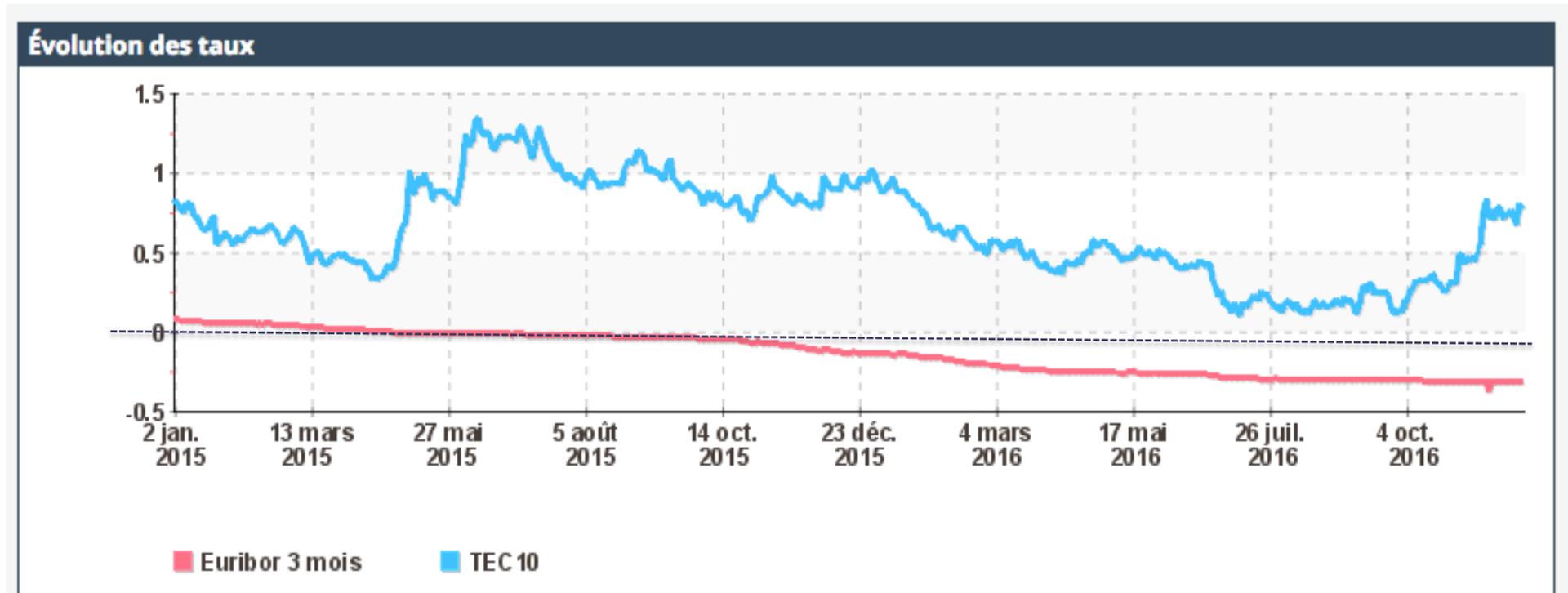
- Pas de dispositif de simplification du FCTVA.

REVALORISATION DES BASES

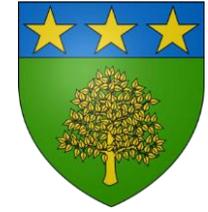
- **0,4% en 2017**
- **2018 et suivants** : revalorisation définie sur la base de l'inflation constatée et non prévisionnelle



Evolution des taux d'intérêts



- Des taux révisables (Euribor) proches de 0
- Une légère tension sur les taux fixe (TEC 10) mais à des niveaux encore très favorables



Orientations choisies

Pour rappel, comme annoncé lors des Débats d'Orientation Budgétaire précédents, le premier des engagements de la municipalité est le **soutien au pouvoir d'achat des familles**. Mais sans pour cela augmenter ni les impôts ni les tarifs municipaux

Nous allons continuer à remettre en état les voiries et à rénover les infrastructures (remplacement des constructions modulaires du Groupe Scolaire des Hauts de Saint-Gilles par des classes en dur, réfection de l'avenue du château d'eau, remise en état du château Raymond IV, la remise en état des vestiaires et les tribunes du stade municipal)



Orientations choisies (2)

L'amélioration du cadre de vie, la réhabilitation du centre ville, et la mise en valeur du patrimoine de la ville vont continuer ou être mis en œuvre.

L'impact financier d'une bonne mutualisation des moyens au niveau d'une communauté de commune est fortement probable. C'est pour cela que nous allons continuer à essayer de mutualiser ou à mettre en commun des intérêts généraux à toutes les communes de notre bassin.



Orientations choisies (3)

Comme nous l'avons vu dans les planches précédentes, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement en particulier les dépenses de personnel, mais aussi en recherchant des recettes de fonctionnement correspondantes (CUI, CAE, ...), et pour les autres dépenses, en particulier charges à caractère général, de rechercher des améliorations d'efficacité, par exemple : éclairage, électricité, chauffage, c'est-à-dire la lutte contre le gaspillage.



Orientations choisies (4)

L'investissement sera financé principalement par les **ressources propres** de la ville, des **subventions** ainsi que des **cessions**. Le recours à l'emprunt restera modéré.

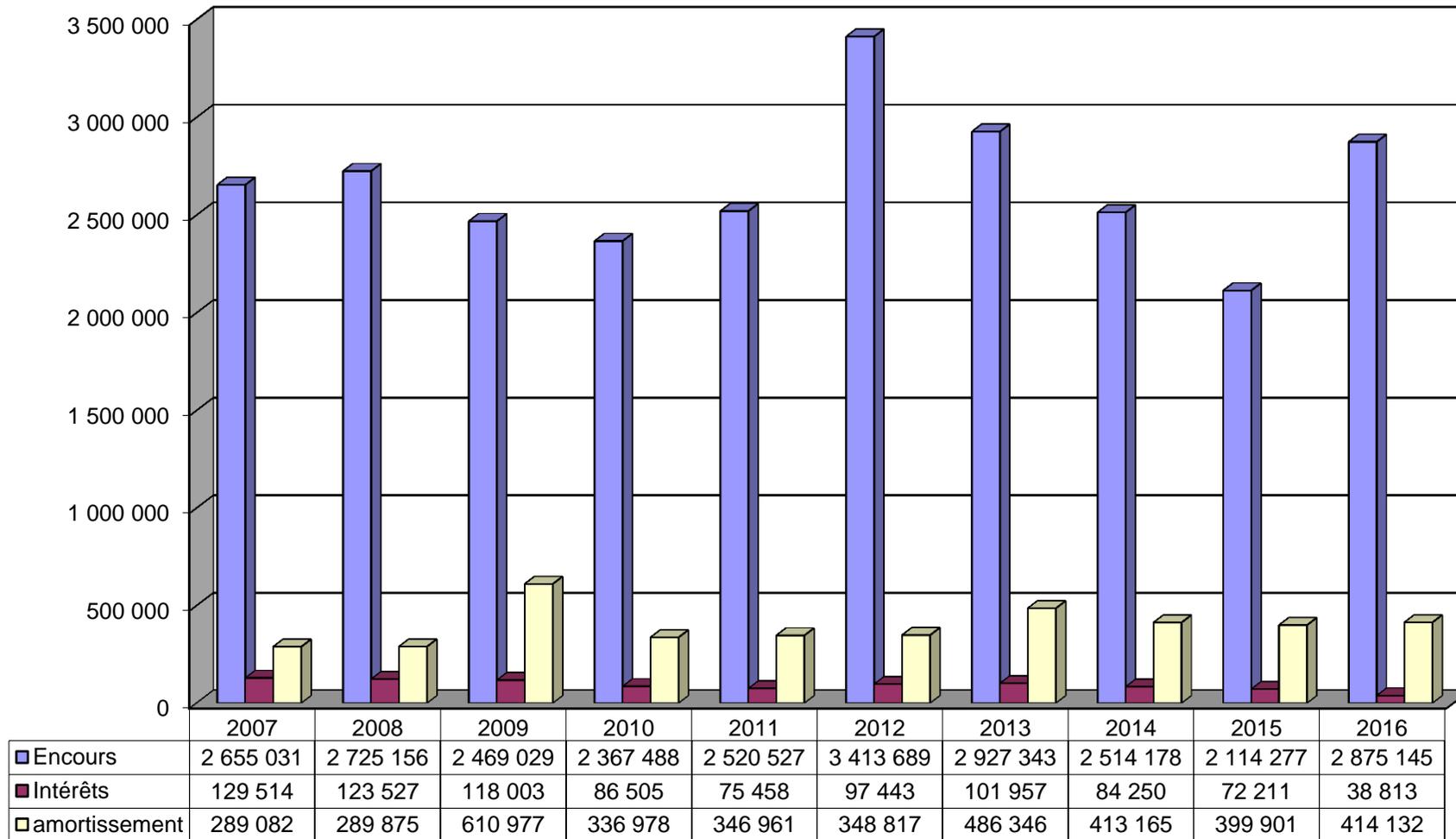
Comme nous l'avons fait lors des années précédentes, nous allons continuer à rechercher auprès de toutes les instances territoriales (Département, Région, Etat, Europe, Ministères) des subventions pour aider à l'investissement.



Dettes: Projection

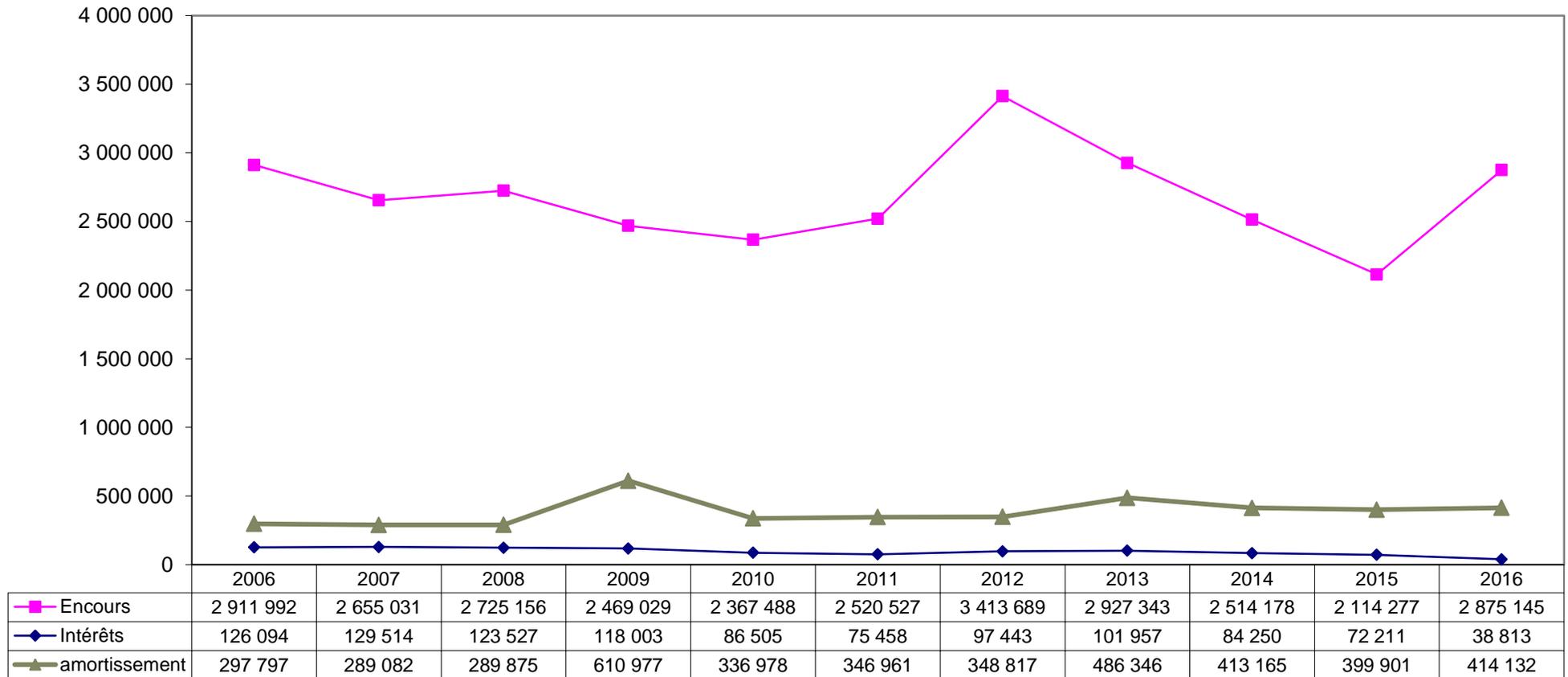
Répartition financière de la dette

Source : CA, CA 2014 provisoire





Répartition de la dette





PPI détaillé

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
DÉP. RÉCURRENTES								
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23+D45)	1 420 833 €	0 €	900 000 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	4 820 833 €
Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres dépenses	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
TOTAL DÉPENSES RÉCURRENTES :	1 421 833 €	0 €	900 000 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	4 821 833 €
PPI								
Avenue chateau d'eau			0 €	360 000 €	360 000 €	0 €	0 €	720 000 €
CHATEAU RAYMOND IV		150 000 €	600 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	1 250 000 €
GROUPE SCOLAIRE		1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 100 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS		130 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 000 €
RESTAURATION SCOLAIRE			0 €	620 000 €	0 €	0 €	0 €	620 000 €
VESTIAIRE STADE		2 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €
TOTAL PPI :		3 580 000 €	600 000 €	1 480 000 €	360 000 €	0 €	0 €	6 020 000 €
TOTAL :	1 421 833 €	3 580 000 €	1 500 000 €	1 480 000 €	860 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	10 841 833 €



Prospective – Les scénarios

- **Scénario FIL DE L'EAU – hypothèses les plus probables de hausse des recettes et de glissement naturel des dépenses sans Investissements**
- **Scénario OPTIMAL – scénario référent avec recherche d'un niveau d'épargne cible suffisant pour le fonctionnement et l'investissement**



Les hypothèses de travail



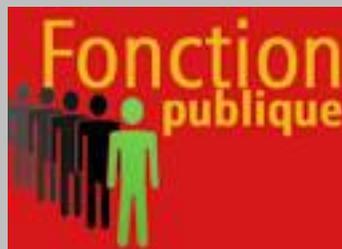
LES DÉPENSES



Charges générales

2017 : 0%

Au delà : 0%



Personnel

2017 : 0%

Au delà : 0%



Charges courantes

2017 : +8%

Au delà : +0,5%



LES RECETTES



Impact faible

2017 : 0%

Au-delà : 2%



Base TH

2017 : +2,5%

Au-delà : +2,5%



Base FB

2017 : +2,5%

Au-delà : +2,5%



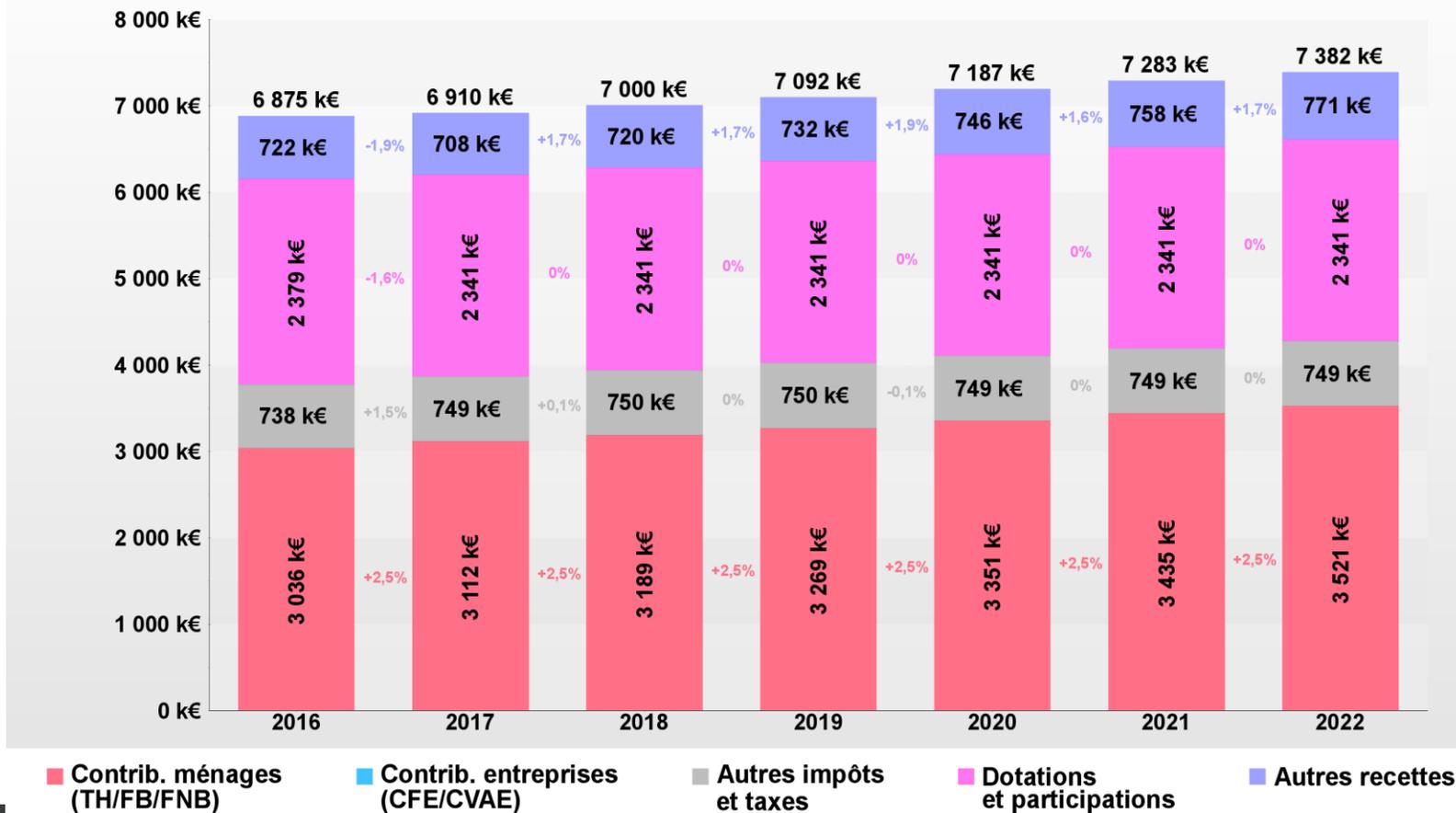
Scénario fil de l'eau

Sans investissement



Fil de l'eau : recettes de gestion

Recettes de gestion
Taux d'évolution : 1,19 %



Une augmentation des recettes liée à la dynamique des bases (+2,5%/an).



Fil de l'eau : dépenses de gestion

Dépenses de gestion
Taux d'évolution : 0,15 % %



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion
- Atténuation
- Coûts fnct non-affectés
- Économies de gestion
- Autres dépenses



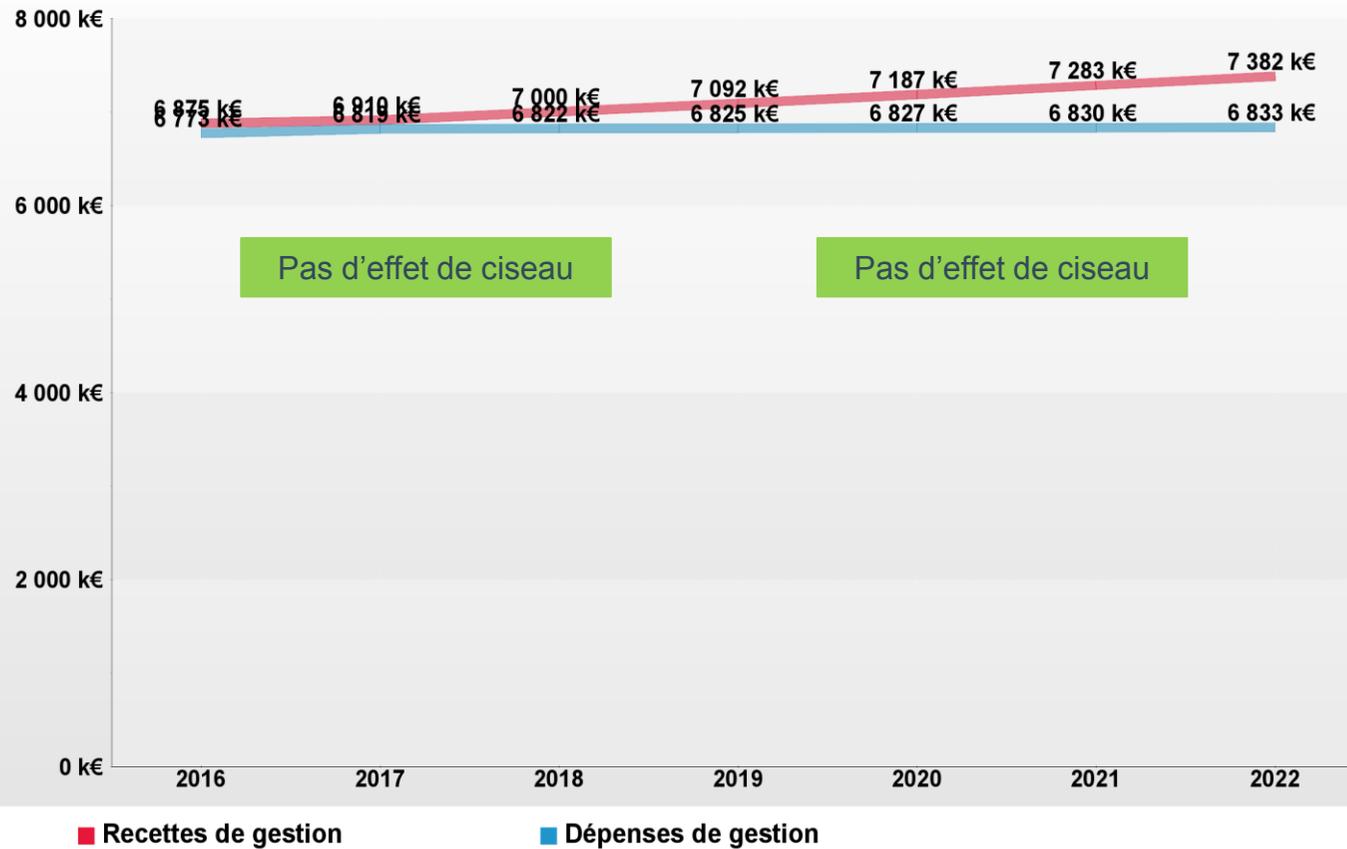
Des dépenses stabilisées sur la période, sauf pour le 65.



Fil de l'eau : effet de ciseau

Ville de La Salvetat Saint-Gilles

Dépenses et recettes de gestion



Des recettes de gestion qui augmentent plus rapidement que les dépenses de gestion.

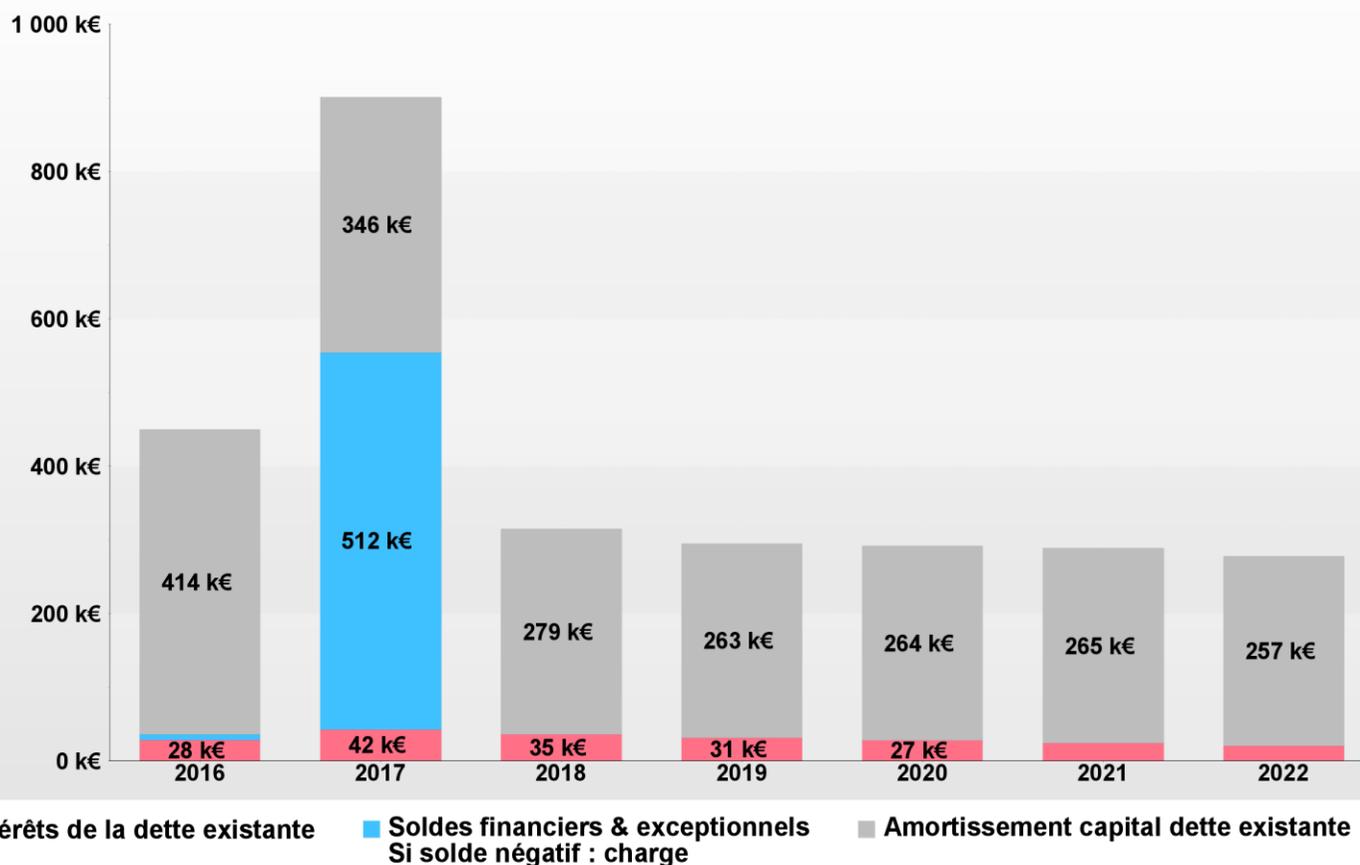
Effet de ciseau = les dépenses progressent plus que les recettes

Fil de l'eau : annuités de dette



Ville de La Salvetat Saint-Gilles

Annuités de la dette avant financement des nouveaux investissements

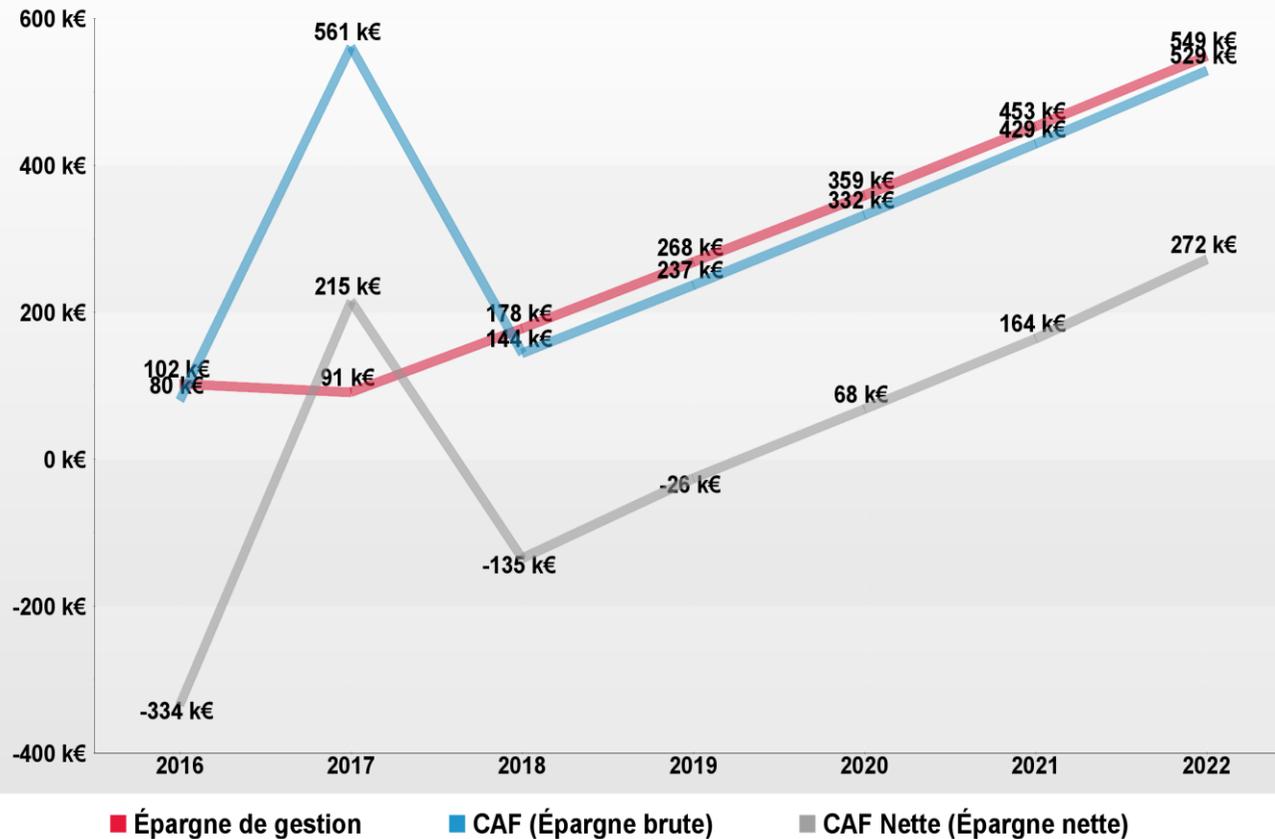


Une diminution naturelle de l'annuité de la dette existante et un résultat exceptionnel significatif pour 2017.



Fil de l'eau : épargne

Les soldes d'autofinancement avant financement des nouveaux investissements

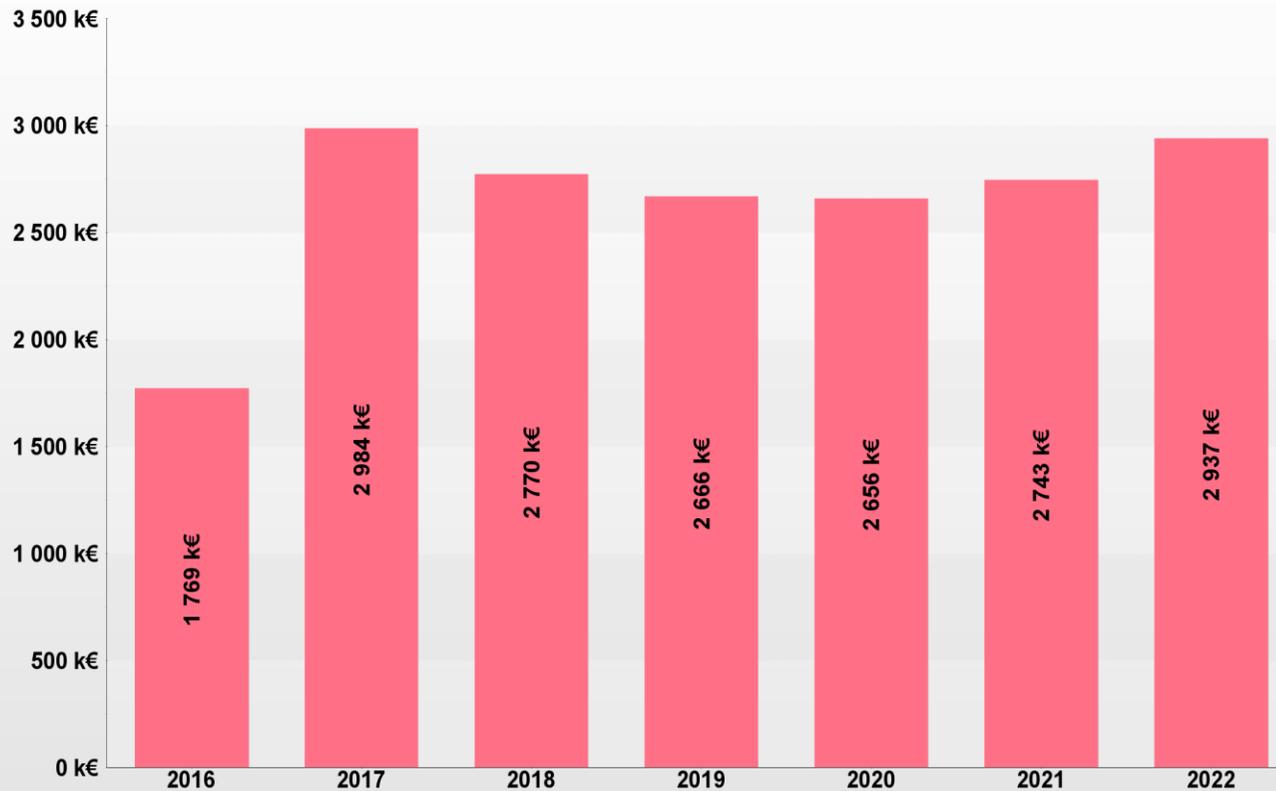


Des soldes d'épargne en forte hausse grâce au maintien du niveau de dépenses.



Fil de l'eau : Solde de clôture

Résultat de clôture au 31/12



■ Résultat de clôture au 31/12



Un solde de clôture confortable et en augmentation sur la période mais sans investissements



Conclusion « Fil de l'eau »

La dynamique des bases fiscales et la stabilisation du niveau des dépenses de gestion permettent d'annuler l'effet de ciseau et de retrouver un léger équilibre budgétaire mais sans investissements.



Scénario Optimal

Quel niveau d'épargne brute ?

Pour rembourser le capital de la dette

Pour financer une partie des investissements

Pour préserver ses ratios financiers



Déterminer une épargne brute

**Il faut optimiser (recettes) et économiser (dépenses)
DANS QUELLE PROPORTION ?**

Suffisante pour couvrir :

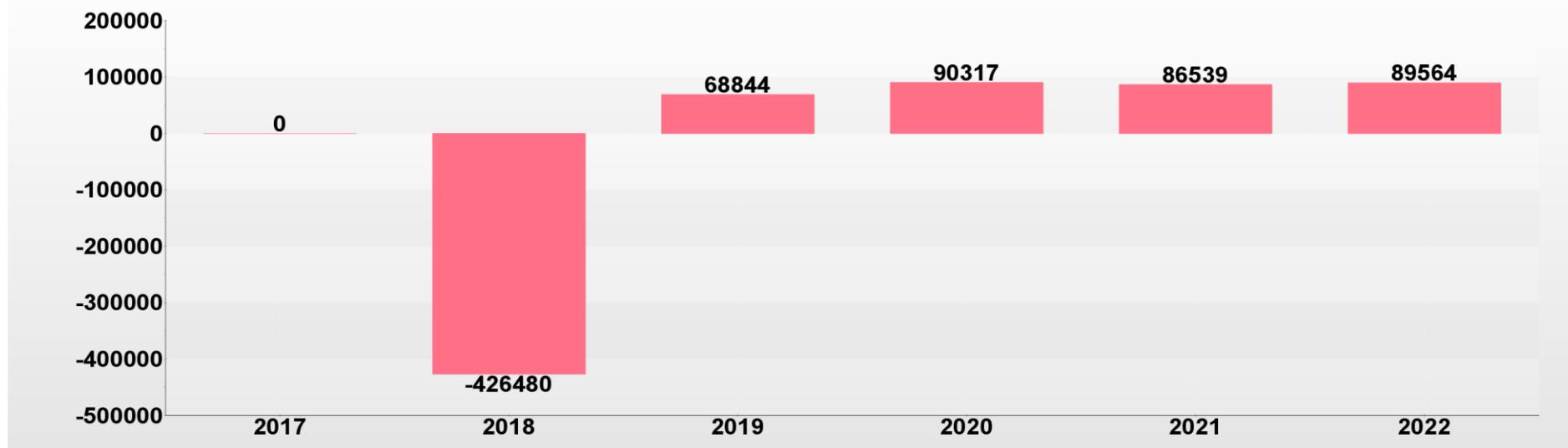
- **Les baisses de ressources et le glissement des dépenses nouvelles,**
- **L'annuité de la dette existante et nouvelle,**
- **Les charges exceptionnelles (éventuelles),**
- **Une part des investissements.**



Optimal = 550 K€ d'épargne

Objectif EB Cible : 550 k€/an

Economies de gestion / Optimisation des ressources

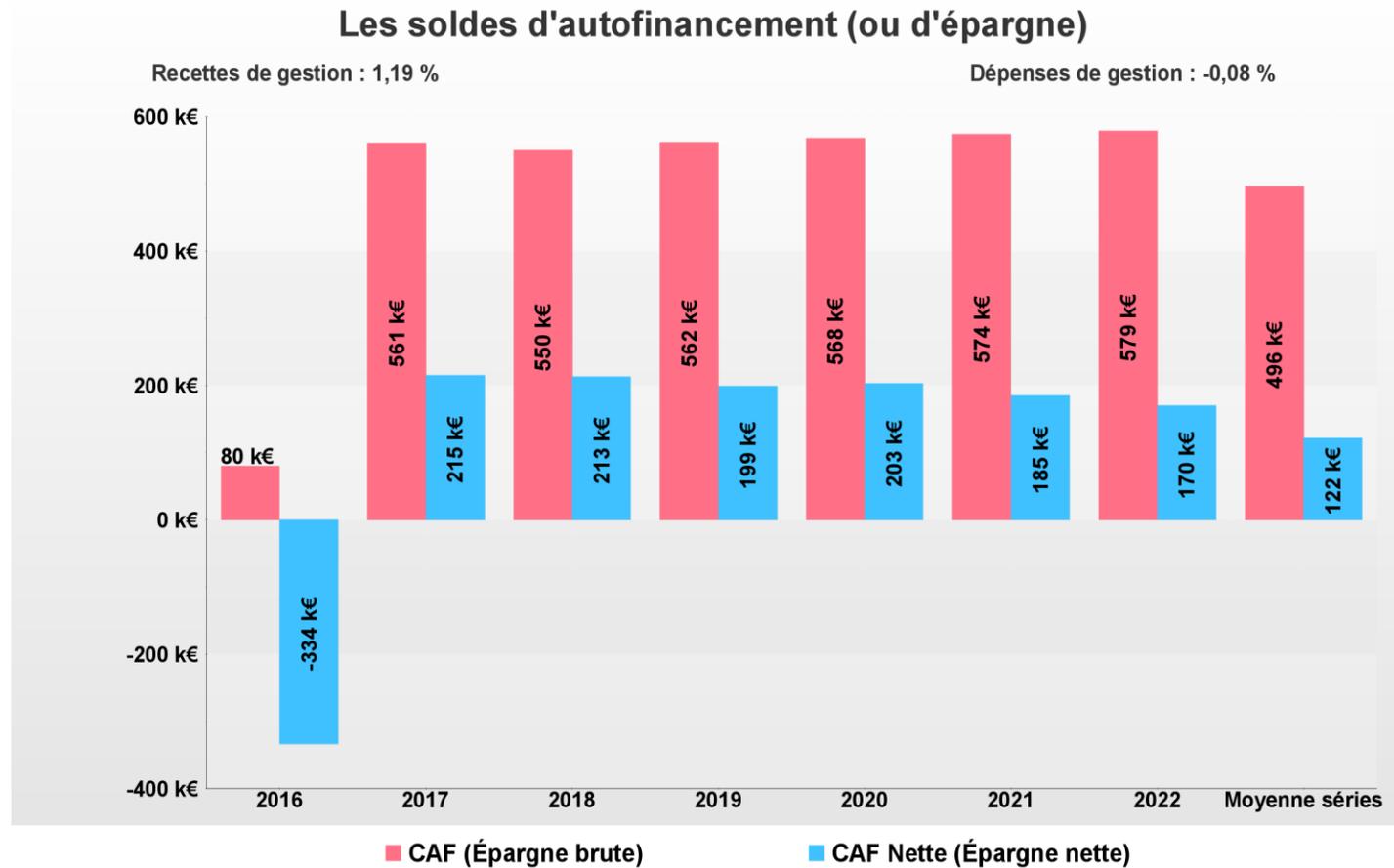


Attention, les valeurs ci-dessous représentent l'économie et/ou l'optimisation fiscale à réaliser par section et par chapitre.
Les valeurs ne sont pas cumulatives.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	GLOBAL
DÉPENSES DE GESTION	0 %	6,25 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1,35 %
Charges à caractère général (D011)	0 %	17,55 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3,75 %
Dépenses de personnel (D012)	0 %	11,47 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,45 %
dont rémunération principale (641.11)	0 %	26,79 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5,73 %
dont non titulaire (6413)	0 %	135,19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	28,91 %
Atténuation produits (D014)	0 %	832,24 %	0 %	0 %	0 %	0 %	178 %
Autres charges courantes (D65)	0 %	68,63 %	0 %	0 %	0 %	0 %	15,92 %
Contingent & Participation (D655)	0 %	150,41 %	0 %	0 %	0 %	0 %	32,82 %
Subventions (D657)	0 %	173,59 %	0 %	0 %	0 %	0 %	45,01 %
RECETTES DE GESTION	0 %	6,09 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1,33 %
Produit des services (R70)	0 %	68,93 %	0 %	0 %	0 %	0 %	15,04 %
Impôts et taxes (R73)	0 %	10,83 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,42 %
Autres produits (R75)	0 %	1938,55 %	0 %	0 %	0 %	0 %	369,18 %



Scénario : optimal

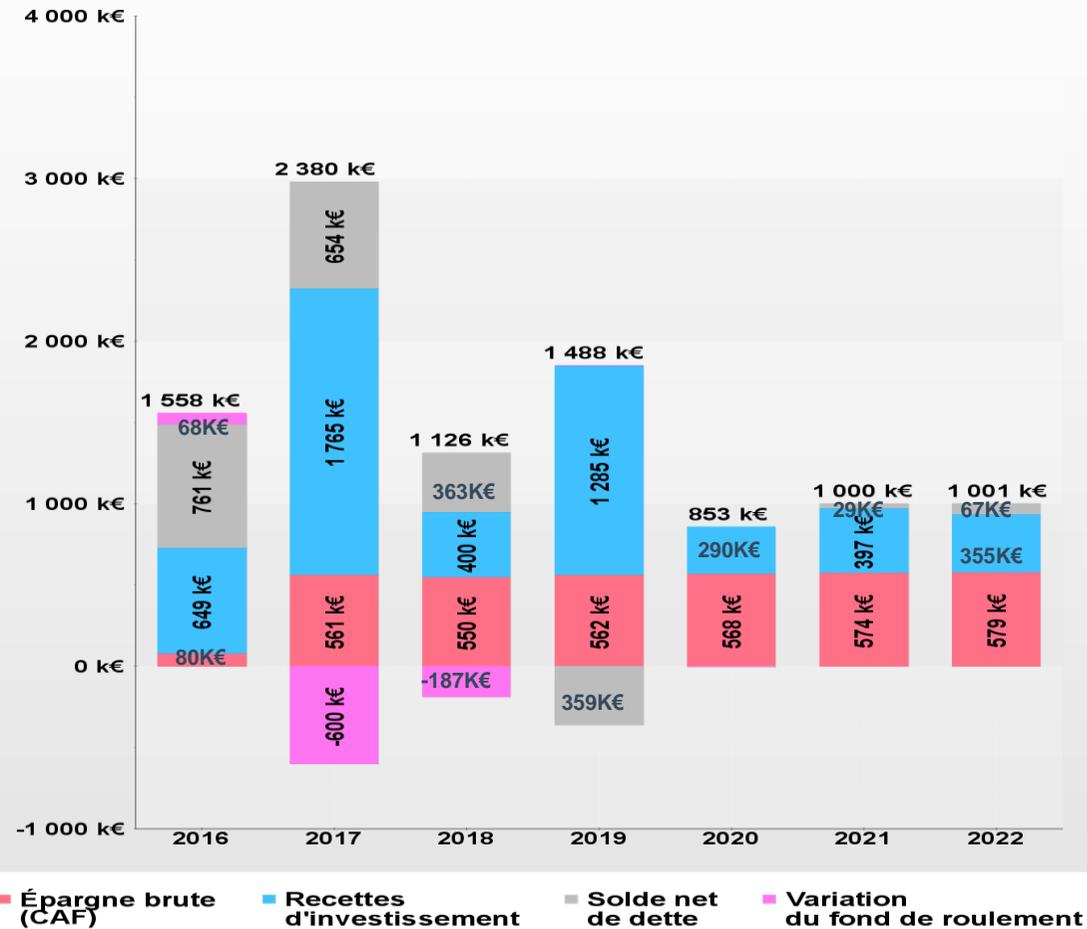


Les soldes d'épargne se redressent et permettent d'autofinancer une partie des investissements.



Scénario : optimal

Mode de financement

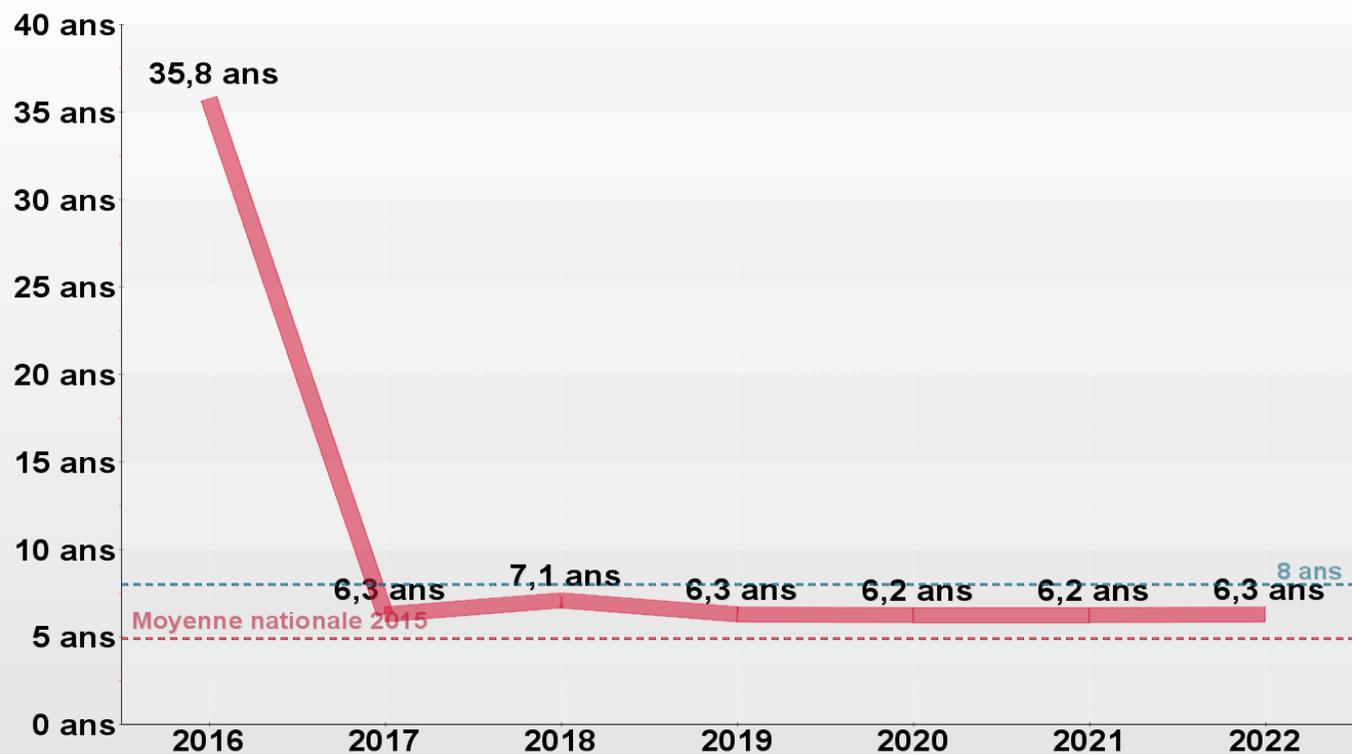


Les investissements sont principalement financés par l'épargne et les recettes d'investissement, le recours à l'emprunt représente seulement 500K€/an en moyenne.



Scénario : optimal

Capacité de désendettement



■ Capacité de désendettement (en années)
(plafonné à 50 ans)



Le ratio de capacité de désendettement passe en dessous du seuil d'alerte (8 années) et se stabilise sur la période.



Conclusion « scénario optimal »

Une épargne brute de 550 K€ minimum sur l'ensemble de la période est nécessaire au rétablissement des équilibres financiers et compte tenu du niveau d'investissement qui reste dynamique.